

CONSEIL GENERAL DU NORD

CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE RACHES

ETUDE CADRE DE VIE



- Notice explicative

Henri TESSON
Paysagiste Conseil
32, Boulevard de la République
59500 DOUAI

A. TRIUM
Architectes
167, rue des Ferronniers
59500 DOUAI

SEPTEMBRE 1991

INTRODUCTION

L'Etude "Cadre de Vie" de la commune de Râches se décompose en trois chapitres :

PRESENTATION GENERALE :

Le but de ce chapitre est de comprendre l'organisation de la commune à travers sa configuration actuelle, sa géographie et son histoire.

Ce constat est le résultat d'une analyse sensible (comment on perçoit la ville) et d'une analyse objective (qui vise à expliquer pourquoi la ville est perçue de cette manière).

ACTIONS A L'ECHELLE DE LA COMMUNE.

A partir de l'étude générale sont définies un certain nombre d'orientations à long terme concernant le développement de l'urbanisation ou la restructuration de vastes zones.

Toutes ces opérations de grande envergure sont regroupées sur le plan au 1/2000 ème. C'est également une réflexion de base, utile lors des révisions de P.O.S.

ACTIONS DANS LE CENTRE VILLE.

Elles correspondent à des opérations ponctuelles pouvant être réalisées facilement et rapidement dans le cadre des opérations "Cadre de Vie" subventionnées par le Conseil Général du Nord.

Chaque opération se reporte aux orientations à l'échelle de la commune afin de garantir une cohérence dans l'ensemble des projets.

Les esquisses fournies sont de niveau APS et chiffrées

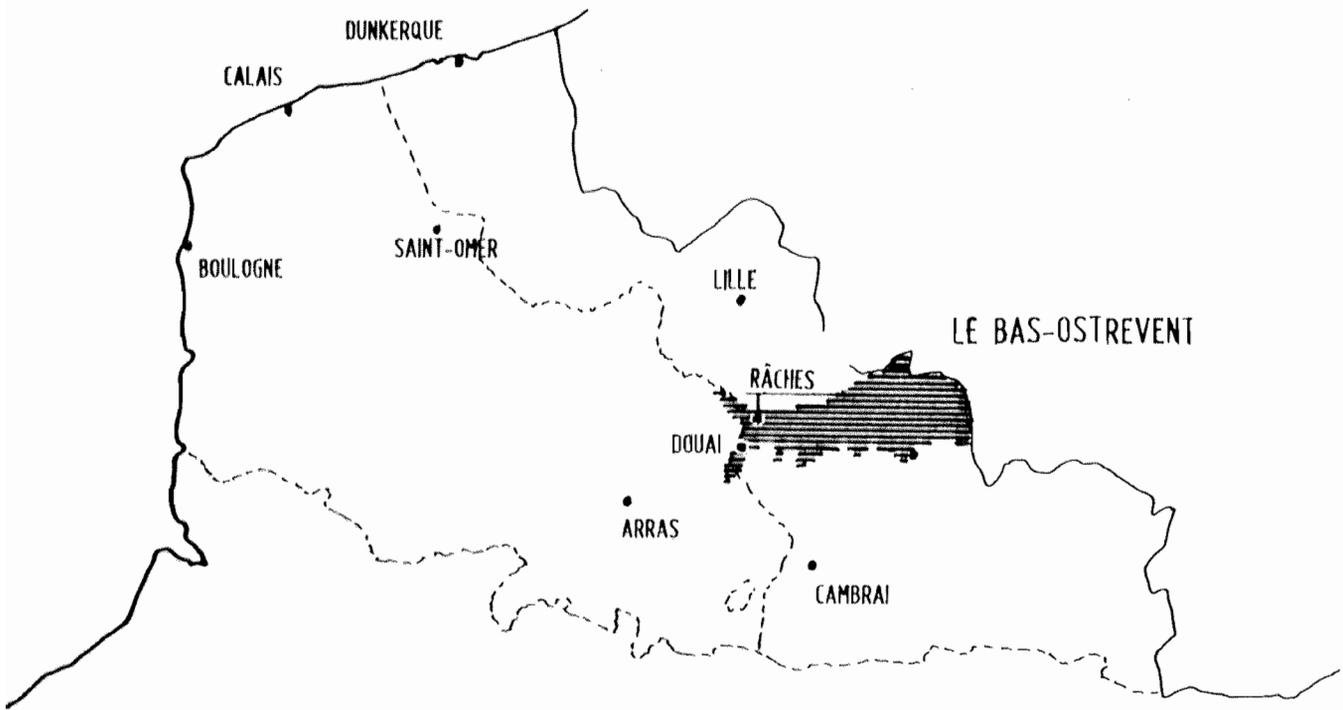
Les études ponctuelles déjà réalisées sur la commune ont été intégrées à la démarche générale :

- Diagnostic des Friches par Madame GUERRIER, Paysagiste,
- Etude du Centre par Madame BACQUEVILLE, Architecte à la D.D.E.

Les propositions d'aménagement qui en découlent peuvent être différentes des nôtres dans la forme mais convergent tout à fait dans le fond.

PRESENTATION DE LA COMMUNE

SITUATION GENERALE



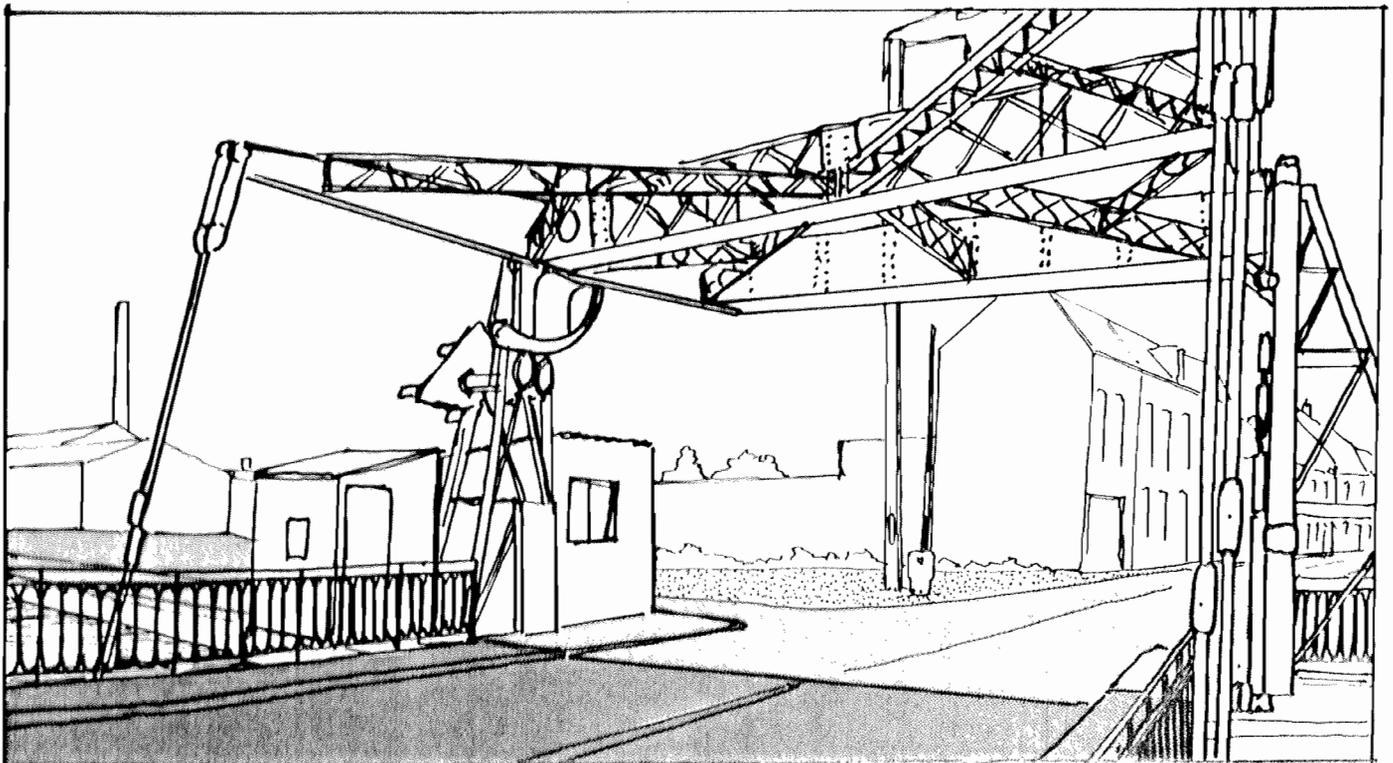
La commune de Râches se situe à l'extrémité ouest de la région du Bas ostrevent. Centrée sur la basse vallée de la scarpe, c'est un ensemble de basses terres mal drainées s'étendant de Douai à Valenciennes et à la frontière Belge. Prairies humides, bois, marais y sont étendus.

DECOUVERTE DE LA COMMUNE

En arrivant par la D 917 depuis Douai la commune de Râches est facile à identifier grâce à la scarpe et au spectaculaire pont levis.

Par les autres "portes" Râches se distingue des villages voisins grâce à de vastes espaces agricoles qui les séparent. Toutefois la persistance de l'urbanisation linéaire le long des routes tend à minimiser cette lisibilité notamment sur la D 8 vers Roost Warendin.

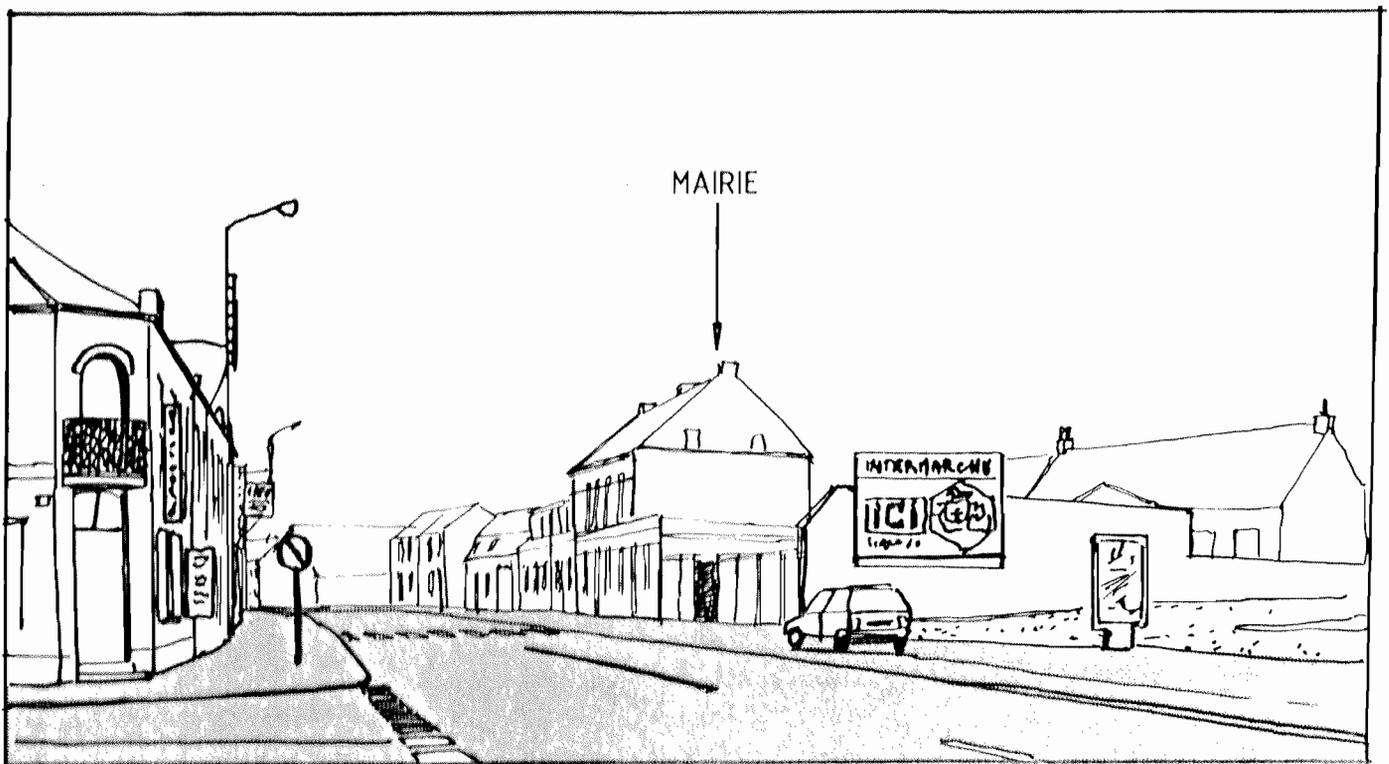
L'eau est peu visible : la Râches, petite rivière qui à donner son nom à la commune, semble absente. Elle n'est visible que hors des limites communales. La scarpe n'est guère plus mise en valeur. Hormis du pont levis d'où l'on peut facilement la voir, elle est discrète car aucun élément verticale ne vient la souligner dans ce paysage uniformément plat.



Le centre ville n'est pas très perceptible. Seuls quelques commerces l'animent suffisamment pour que l'on puisse le deviner. L'église en retrait par rapport à la D 917 est discrète (on ne voit que le clocher que en arrivant depuis Douai). Il en est de même du centre commercial très éloigné de la rue, est caché par quelques maisons en front à rue.

Quant à la mairie elle se confond avec les habitations qui la bordent. En effet, de par son architecture, sa volumétrie et sa disposition en front à rue, sans parvis, ni portail d'entrée, elle ressemble plus à une simple maison particulière qu'à une mairie.

Le petit chemin piéton qui relie la mairie aux écoles est aussi discret et peu accueillant.



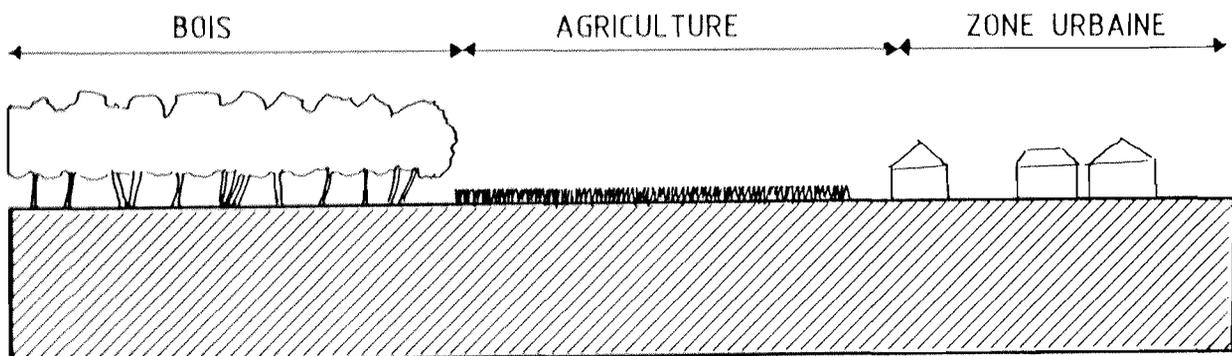
UNE CEINTURE VERDOYANTE.

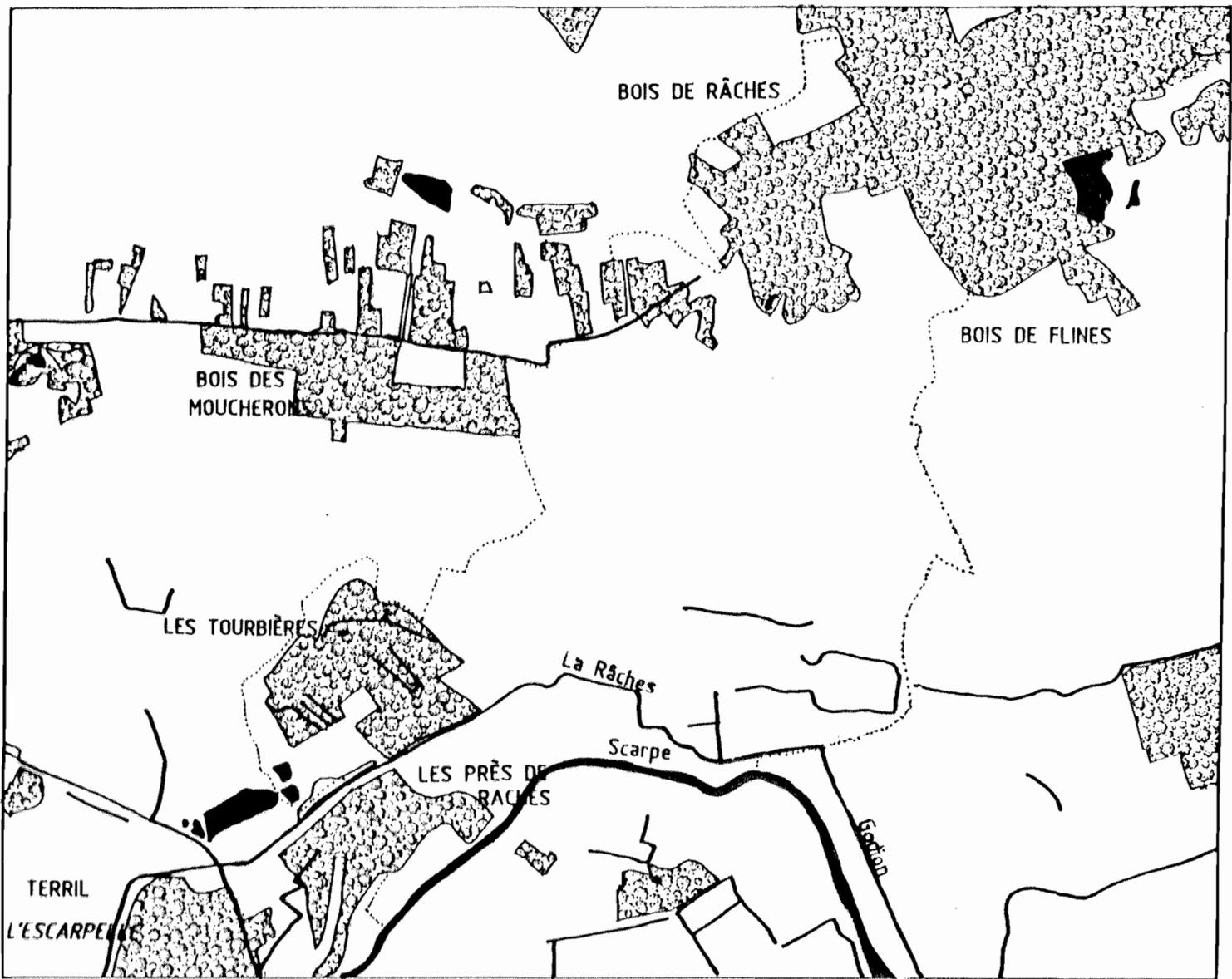
Dans ce paysage uniformément plat (c'est le début du Bas ostrevent), chaque verticale a un impact visuel très fort. Pour cela la présence de boisements autour de la commune est très fortement perçue.

La platitude du relief engendre également un faible écoulement des eaux de surface. Les sols humides sont propices aux prairies et aux peupleraies.

Le long de la scarpe, vers le terril de l'escarpelle existe aussi des boisements spontanés de terrils plats. Ils sont autorisés à la promenade sauf le lundi où il sont réservés aux chasseurs.

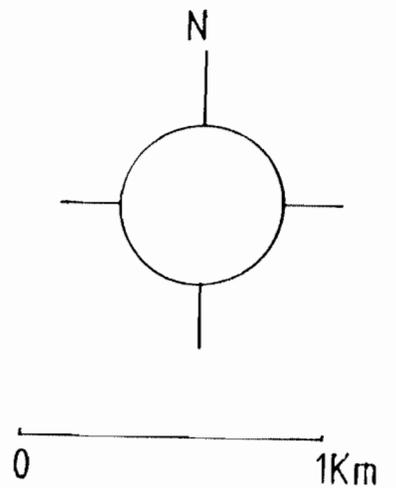
L'ensemble de ces bois vient cerner agréablement l'urbanisation mais reste toutefois distant et ne vient jamais s'y rattacher réellement sous la forme d'une ceinture verte.





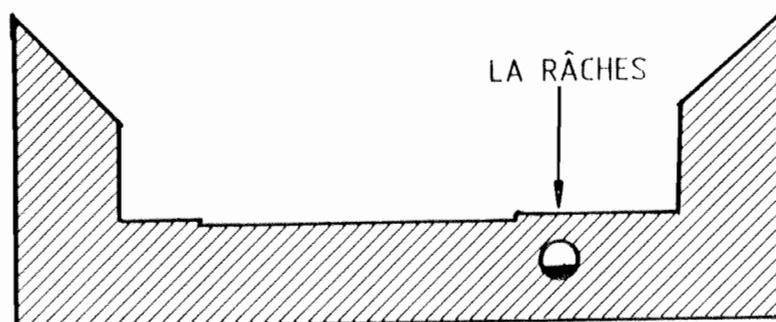
VEGETATION

-  limites communales
-  rivières et plans d'eau
-  bandes boisées

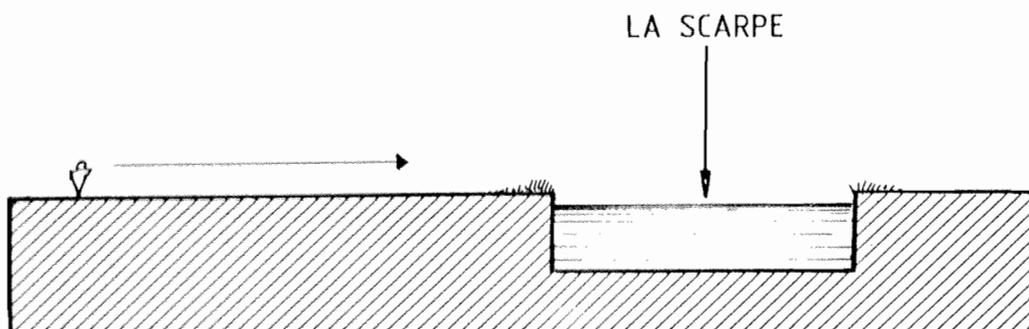


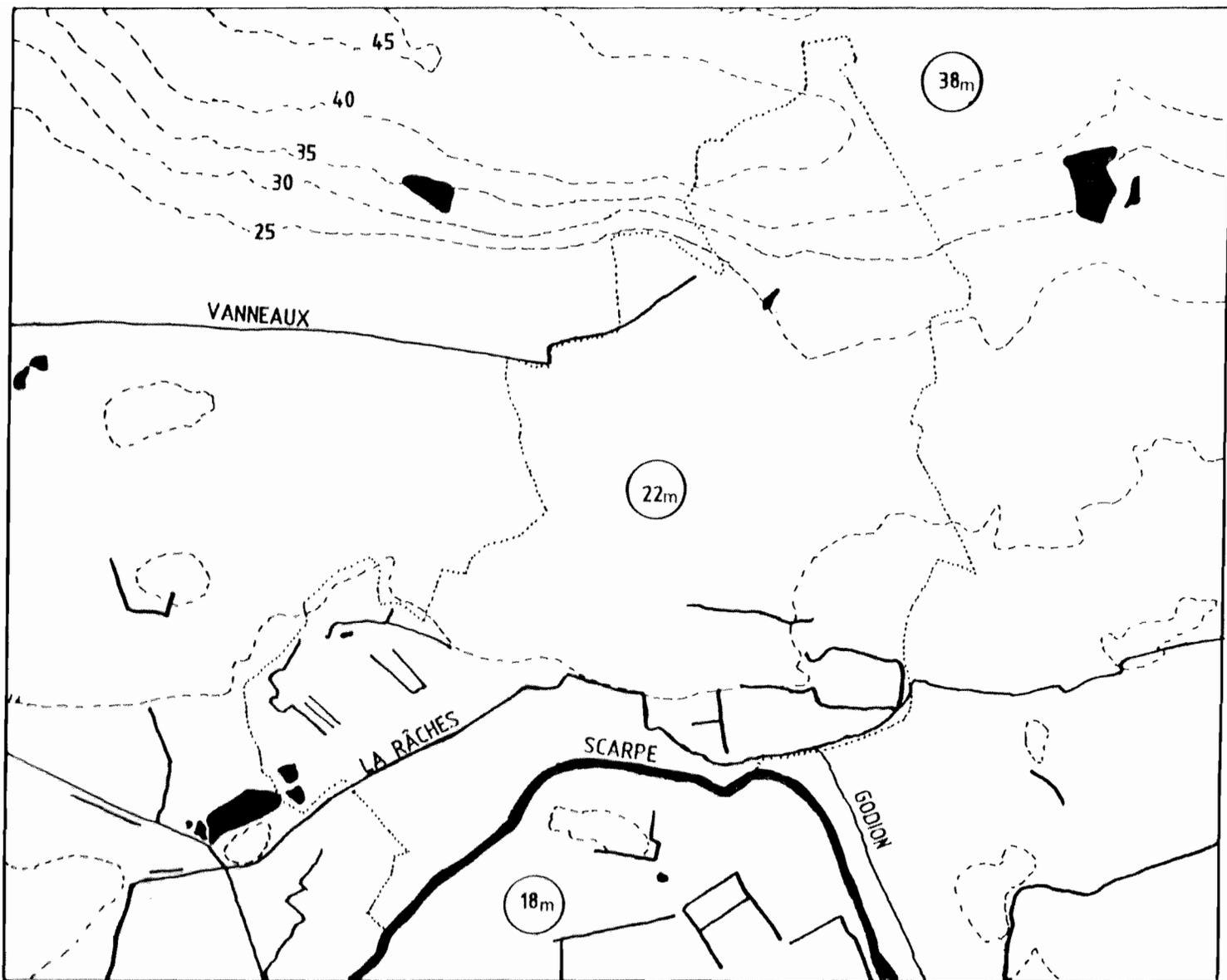
DES RIVIERES IGNOREES.

La Râches a été busé car trop sale sur tout le territoire communal. Elle a ainsi disparue alors qu'elle a fortement conditionné la forme du village et lui à donner son nom. Rien aujourd'hui ne permet de deviner sa présence. Elle n'existe plus que dans la mémoire des anciens. La rivière disparaît à son arrivée sur la commune vers l'ouest pour réapparaître à l'est vers Fline-les-Râches.



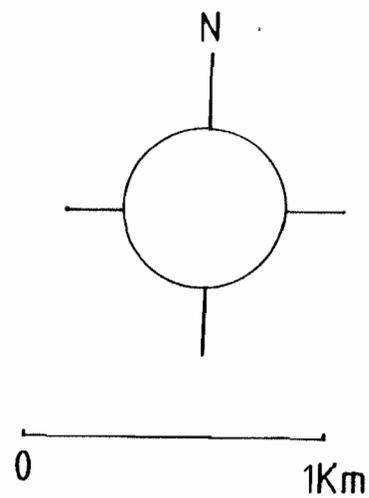
La scarpe n'est guère mieux mise en valeur, peu large et légèrement plus basse que les terrains voisins elle n'est visible que depuis ses abords immédiats. Comme l'accès à ces abords se limite à quelques points elle apparaît donc très peu. Comme aucun arbre ne l'accompagne elle est invisible dès qu'on s'en éloigne de quelques mètres.





RELIEF

-  limites communales
-  courbes de niveau
-  altitude
-  rivières et plans d'eau



LE VILLAGE.

La structure linéaire le long de la D 917 apparaît clairement sur la carte IGN au 1/25000 ème. Tourné sur la rue principale, le village semble ignorer la campagne toute proche.

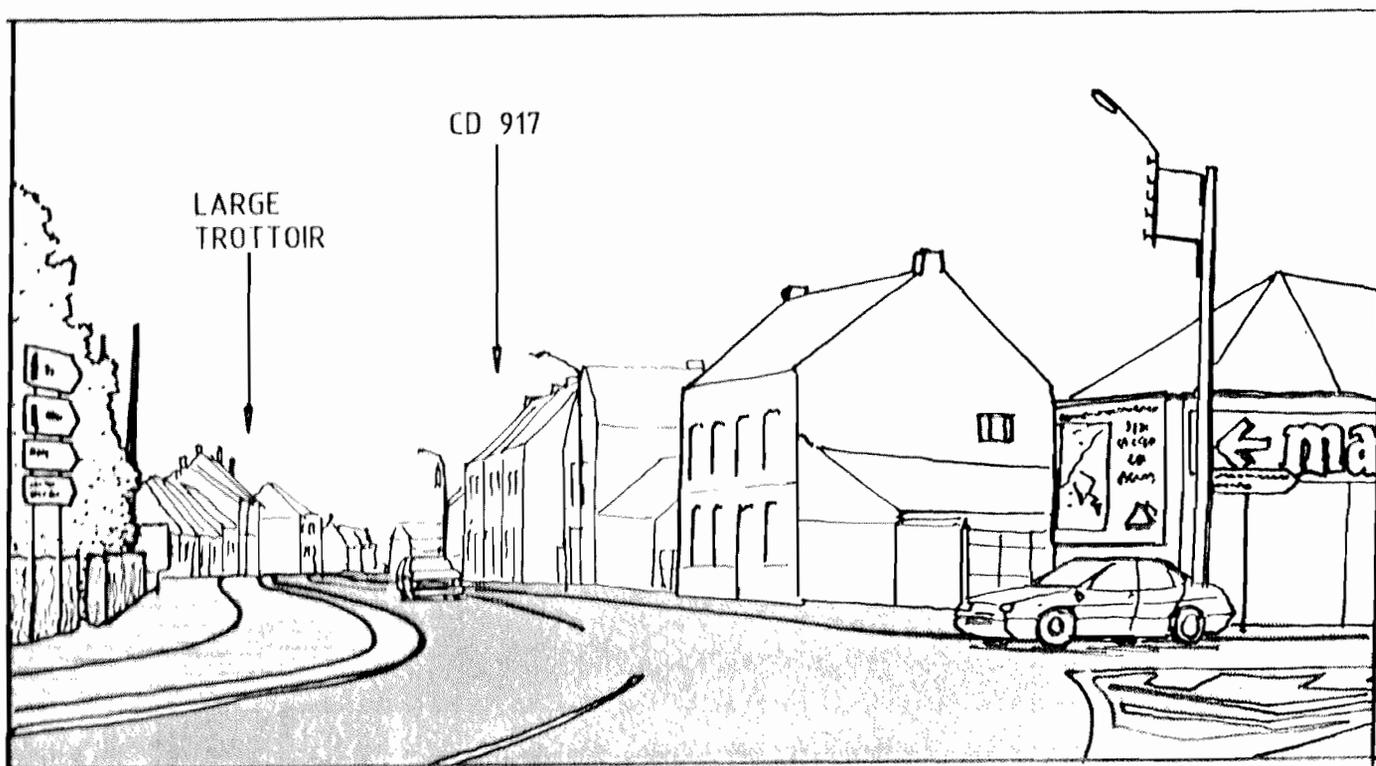
Le développement de l'urbanisation le long des axes secondaires (D 8...) accentue cette impression et risque à terme de gêner l'identification des communes (notamment vers Roost Warendin).

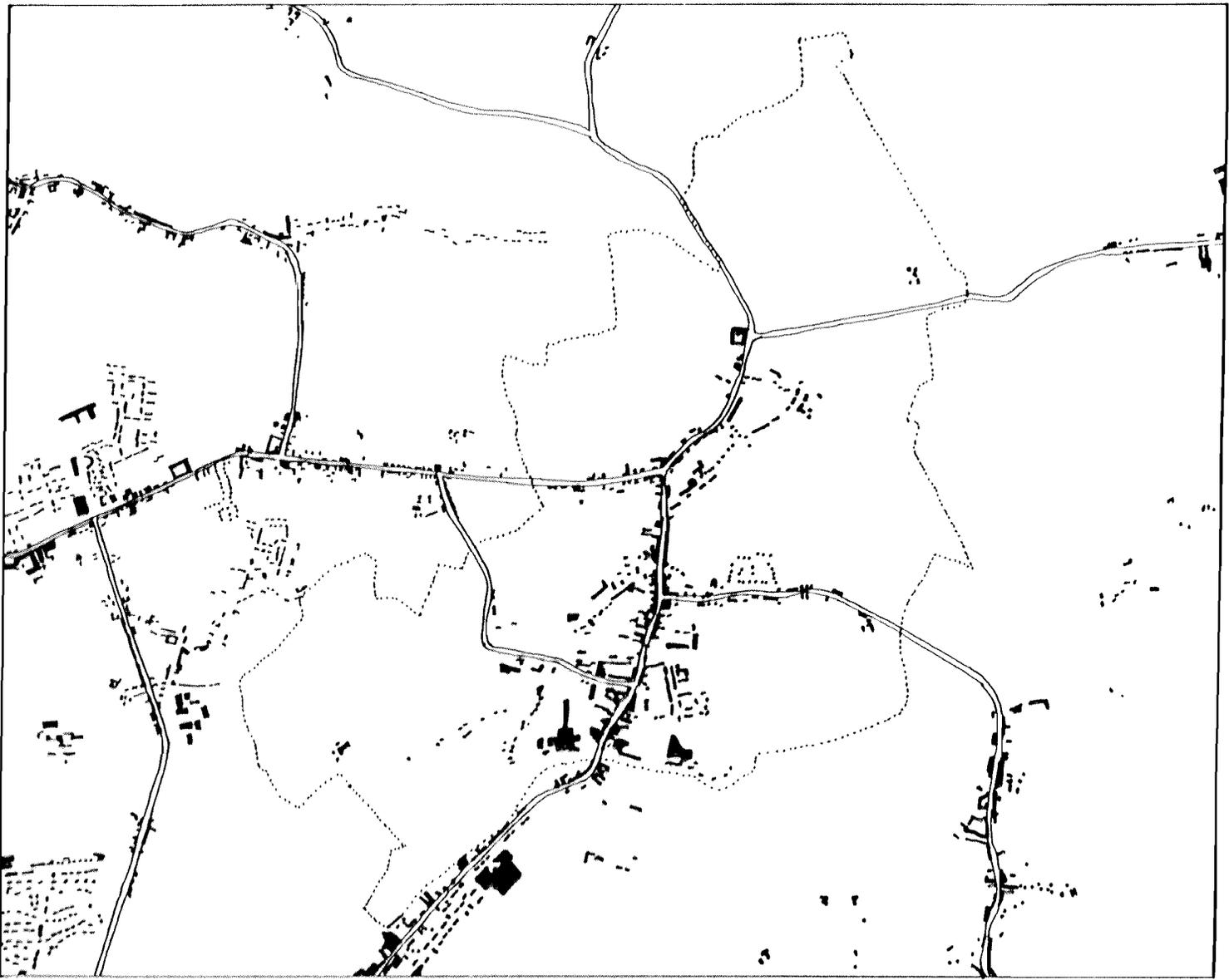
Heureusement les larges trottoirs qui encadrent la route évitent l'impression de couloir à voitures et permettent de combiner le stationnement de voitures, la circulation piétonne et même une piste cyclable.

Toutefois l'aspect trop fonctionnel de type "aménagement routier" privilégie d'avantage la voiture au détriment des piétons et des cycles :

Les traversées piétonnes sont trop peu visibles, les stationnements parfois anarchiques, les carrefours non mis en valeur (ainsi que les perspectives).

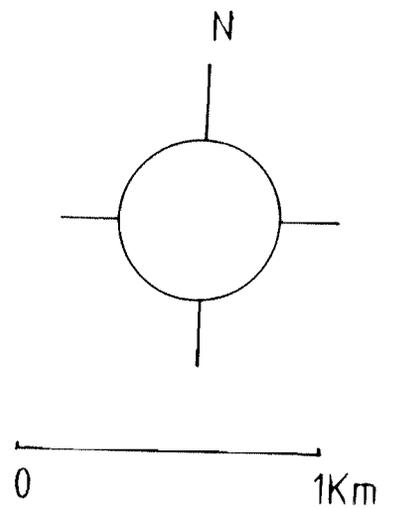
L'utilisation exclusive de l'enrobé noir rend l'espace monotone et triste.





HABITAT

-  limites communales
-  routes
-  bâtiments

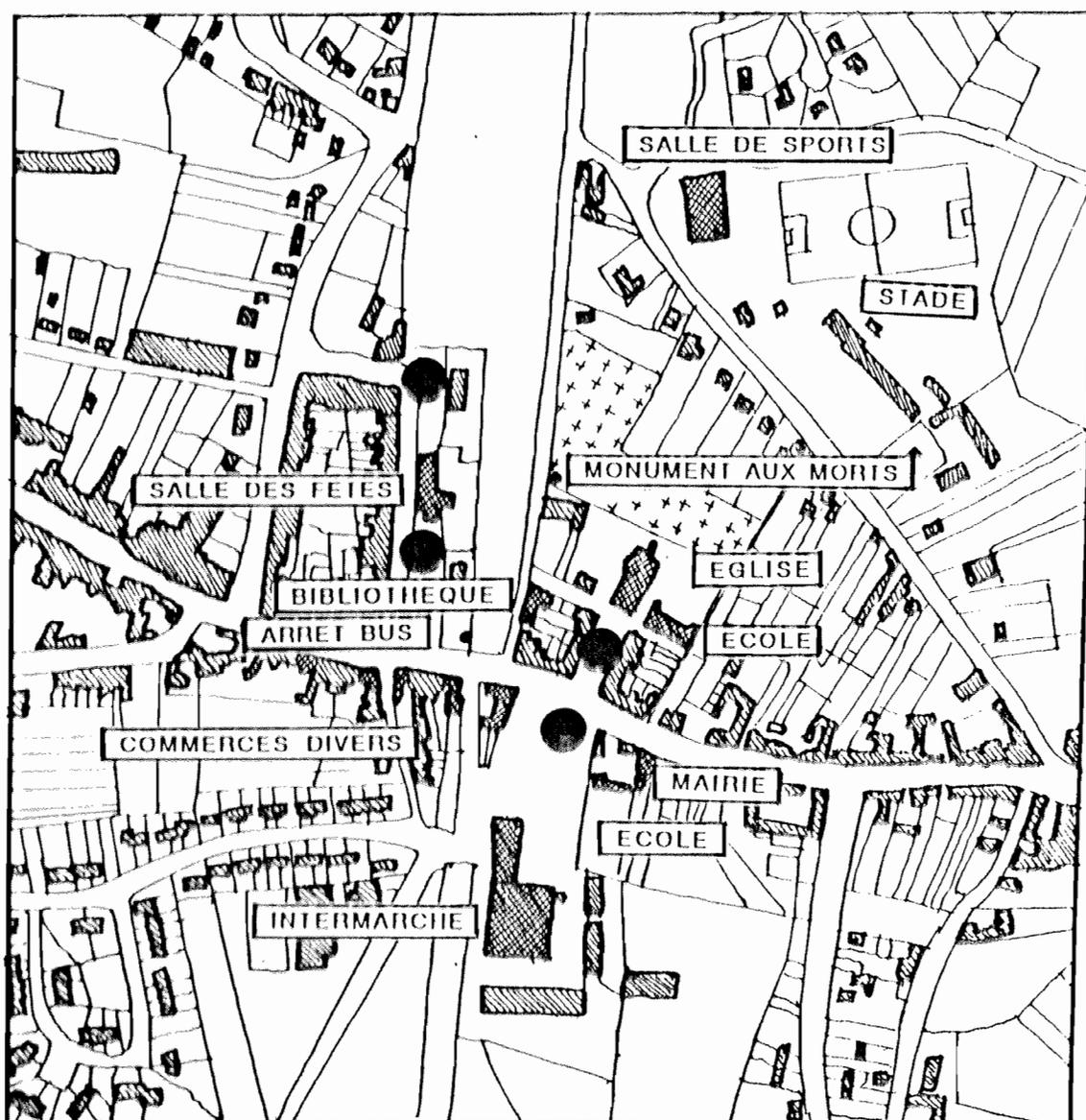


LE CENTRE.

Lors de la découverte de la commune a été mis en évidence que le centre regroupe de nombreux services et équipements : commerces, bibliothèque, salle des Fêtes, église, écoles, mairie.

Malheureusement ces différents éléments sont sans liens entre eux et les petits espaces de communication (parvis, placettes) sont éparpillés et trop distincts les uns des autres. De plus ils sont souvent à l'écart de la rue principale très animée. Ils bénéficient ainsi d'une tranquillité appréciable mais sont trop discret.

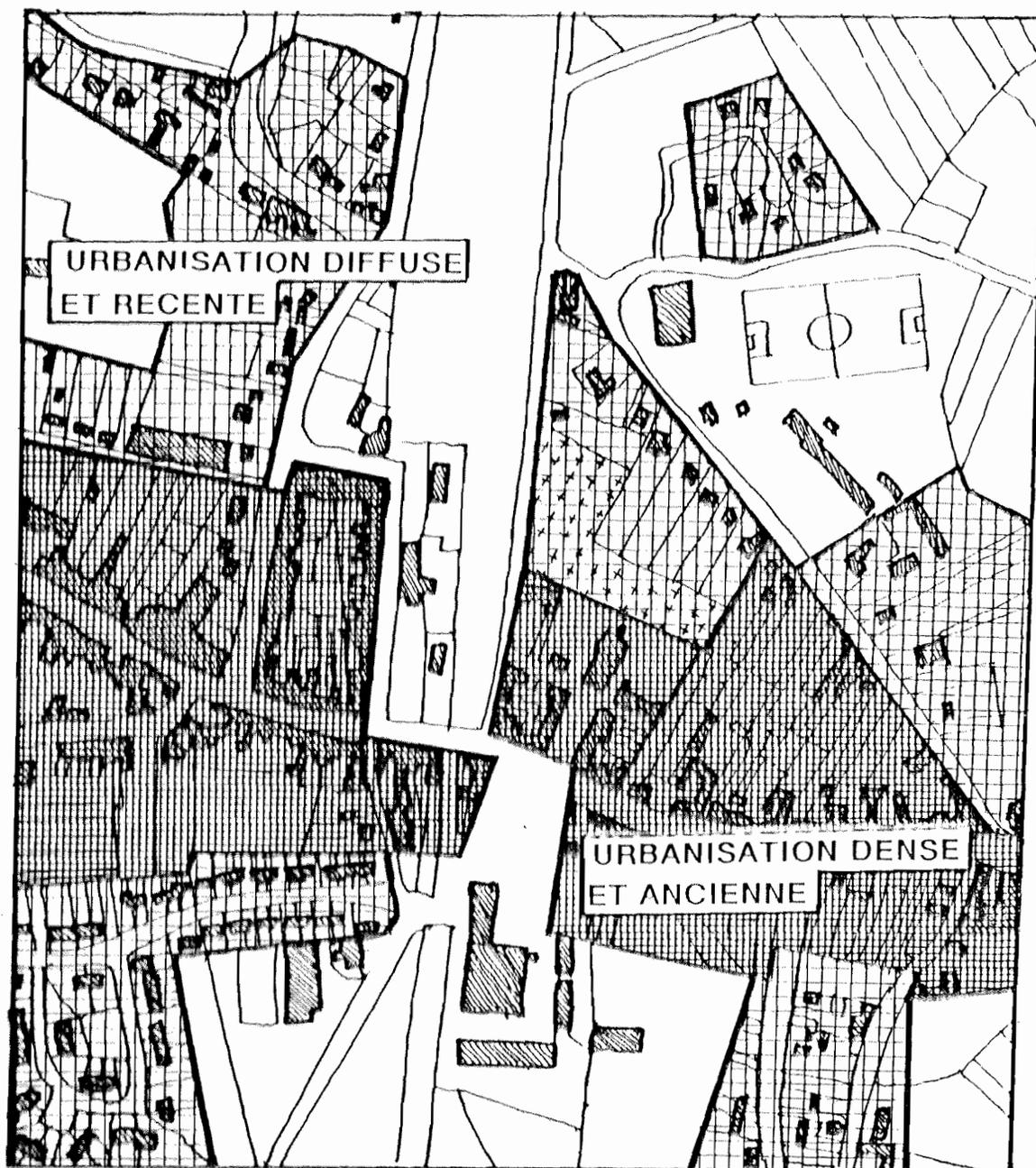
Le chemin piéton situé face à la mairie relie le stade. A terme toutes les écoles seront regroupées dans ce secteur. Il faudra aménager cette liaison en conséquence. Le poste sera alors transféré le long de CD 917 plus proche du centre du village.



ESPACES DE COMMUNICATION (PLACES, PARVIS...)

La perception du centre ville est donc gênée par l'éclatement des services et équipements ainsi que des espaces de communication. S'ajoute le problème de la Friche Industrielle qui coupe la ville en deux et offre l'image d'un terrain vague encombré de vieux bâtiments et de végétaux ensauvagés. Une maison particulière avec l'ancien bâtiment des houillères et une haie de conifères occultent la vue de la Friche ouest depuis la rue principale.

L'absence d'une vraie place qui relie les différents équipements et services en les mettant en valeur et qui puisse accueillir diverses activités (ducasses, foires, cirques...) susceptibles d'animer le centre est le paramètre principal qui engendre le manque d'identité du centre ville.



ACTIONS A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

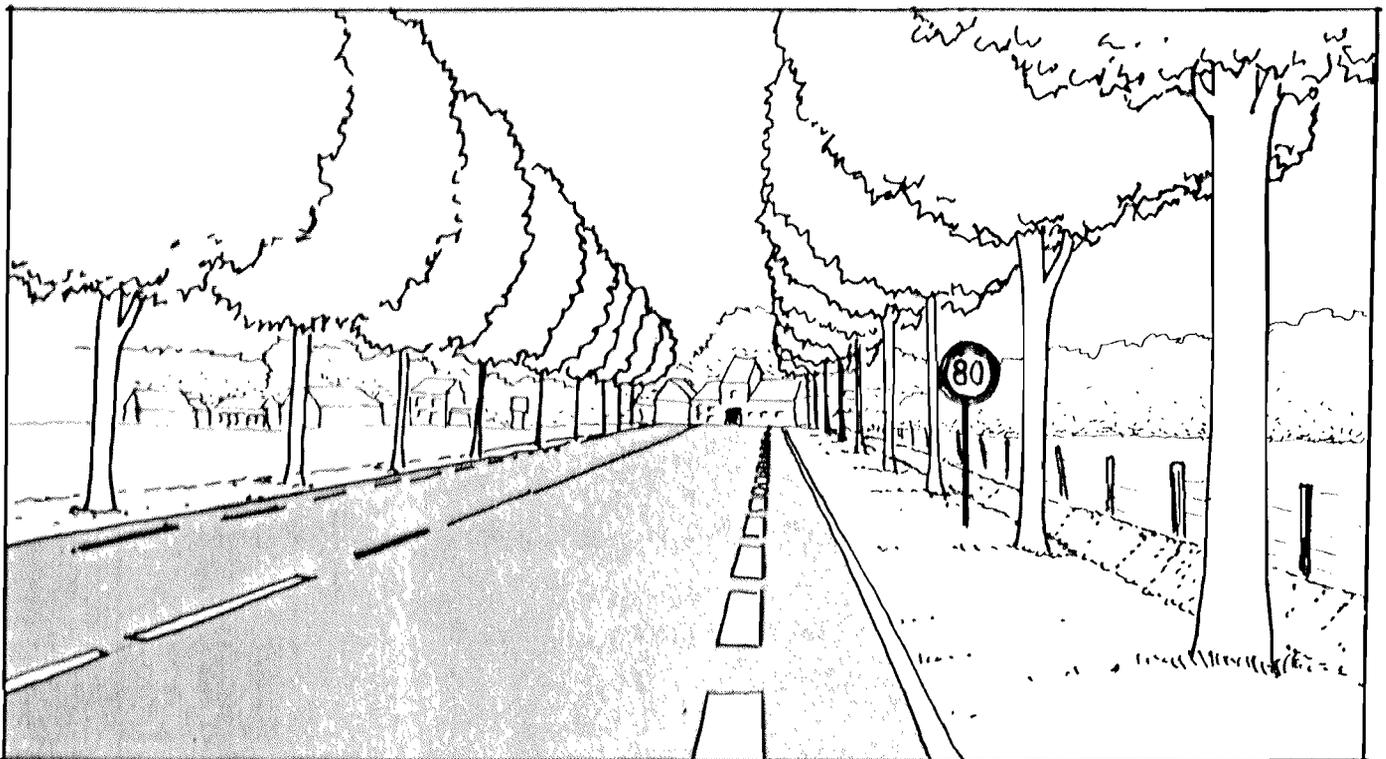
AMENAGEMENT DE LA D 917.

L'objectif des aménagements est de rendre supportable la cohabitation entre les véhicules de transits et la vie quotidienne des habitants (mise en sécurité de la route départementale). Mais l'intérêt de ces réalisations est aussi de rendre plus lisible la compréhension de la commune en soulignant les entrées de villes, les circulations et surtout le centre ville.

Les portes.

La transition entre Douai et Râches est très nette avec la scarpe et le pont levis. Toutefois l'espace reste très fermé et les rues peu esthétiques. D'où l'intérêt de travailler toute la frange le long de la scarpe, l'accès à l'ancienne briqueterie est de profiter de la démolition d'une maison pour traiter le pignon et ménager un petit espace de qualité qui soulignera une "belle" entrée de ville.

Le carrefour entre la D 917 et la D 938 venant de Flines-les-Râches marque l'entrée nord de la ville et le passage de la campagne à la ville. Il est important de bien visualiser cette transition pour influencer sur le comportement des automobilistes et les inviter à ralentir. Les routes en rase campagne sont plantées de grands arbres d'alignements (ils renforcent le caractère verdoyant du secteur). Dans le village la partie située entre la porte et le carrefour avec la D 8 est très hétérogène. Un alignement d'arbres plus petits et plus décoratifs (feuillage coloré ou floraison spectaculaire...) réconcilie les différents éléments et agrémente la rue. Le carrefour proprement dit est aménagé pour garantir la sécurité des usagers (visibilité maximale) avec des beaux arbres qui encadrent la porte et des arbustes fleuris.



Le centre ville.

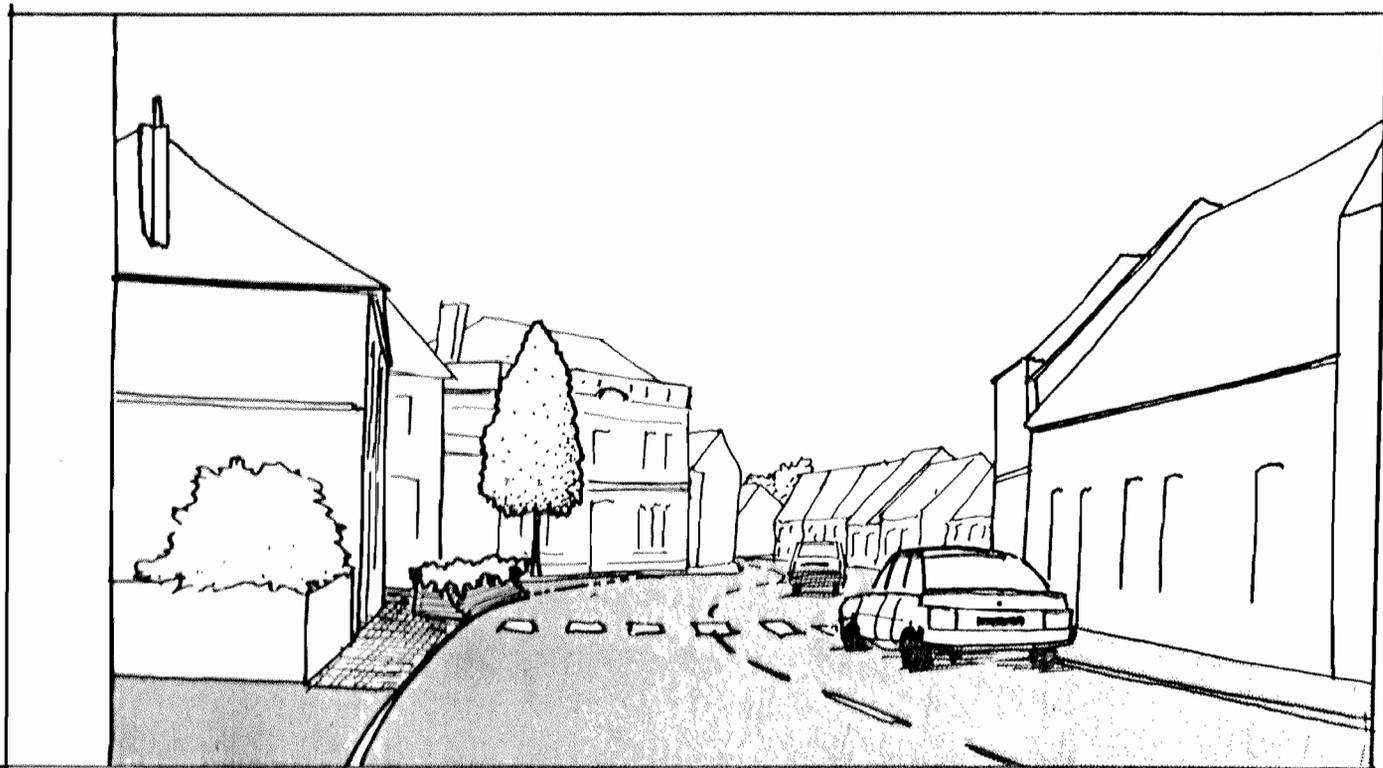
L'aménagement de la rue devient plus élaboré et donne encore d'avantage d'importance aux piétons. La description précise de projet est présentée au chapitre "Aménagement du Centre Ville".

Les sections courantes.

La largeur de la route et des trottoirs permet de bien répartir les différents utilisateurs de l'espace.

Les emplacements pour le stationnement des voitures sont mieux définis avec un revêtement de sol spécifique et une bordure qui les séparent des espaces piétons. Des jardinières encadrent les emplacements autorisés et l'interdisent aux endroits dangereux (carrefours,...). Elles encadrent également les traversées piétonnes qui sont clairement apparentes sur la chaussée (pavage avec bandes blanches larges de 50 cm).

Pour souligner les articulations (virages) et les croisements importants tout en agrémentant l'espace, des arbres remarquables (port, couleur...) sont implantés dans l'axe de la rue principale si la largeur du trottoir le permet et selon la qualité architecturale des habitations.

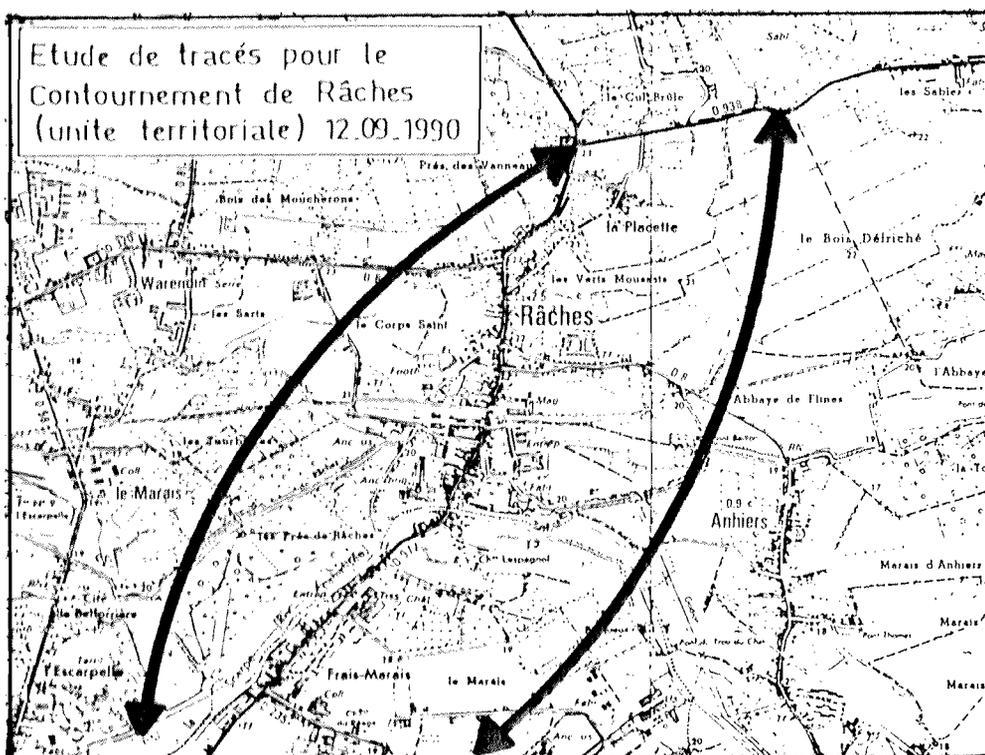


AMENAGEMENT DE LA PERIPHERIE.

Le tracé de la future voie de contournement conditionnera fortement toute une frange de la commune.

Actuellement deux tracés semblent plus ou moins défini (un contournement par l'est et un contournement par l'ouest). Dans les deux cas de figure les avantages sont les mêmes :

- Soulager le centre ville des véhicules de transits (principalement les convois exceptionnels).
- Support pour le prolongement de la ceinture verte et ainsi mieux identifier la ville par rapport aux communes voisines en venant rompre la continuité bâtie qui tend à se développer (les tracés prévus suivent approximativement les limites communales).
- Possibilité de concevoir des entrées de villes de qualité : entrée nord depuis la D 938 et entrée latérale depuis la D 8. La voie de contournement peut également permettre un accès direct au centre ville par la création d'une pénétrante à travers les friches industrielles et offrir des vitrines intéressantes pour des activités commerciales ou industrielles.

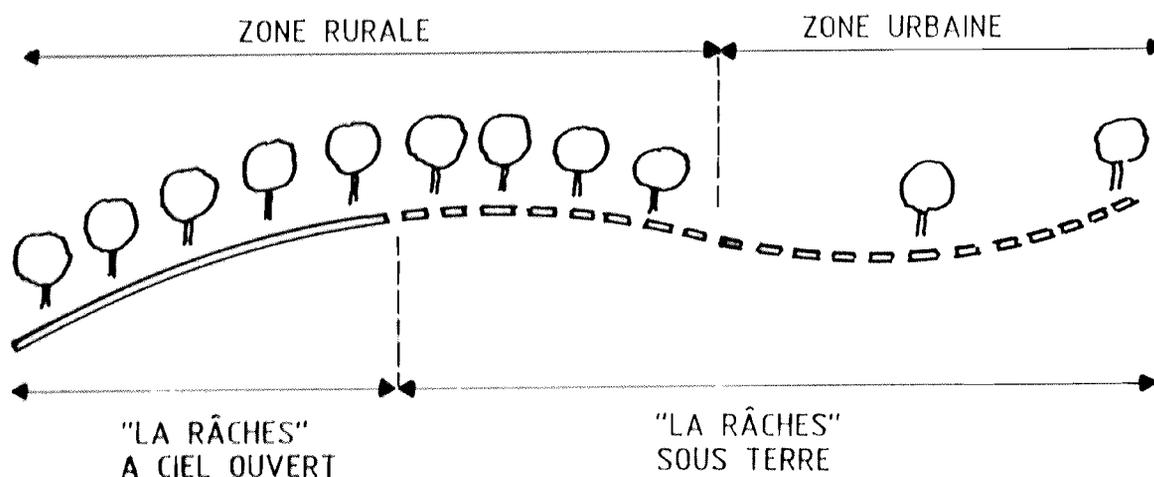


CHEMINS DE PROMENADE.

Les opportunités sont nombreuses pour aménager des chemins de promenades : il suffit souvent de profiter de terrains en Friches, de dérouler un tapis de sablé, de ponctuer le tracé de quelques bancs et de planter les végétaux adaptés.

Les abords du canal peuvent être plantés d'arbres tiges qui accompagnent la promenade et visualisent le tracé de la rivière, tout en masquant les éléments parfois inesthétiques qui la borde.

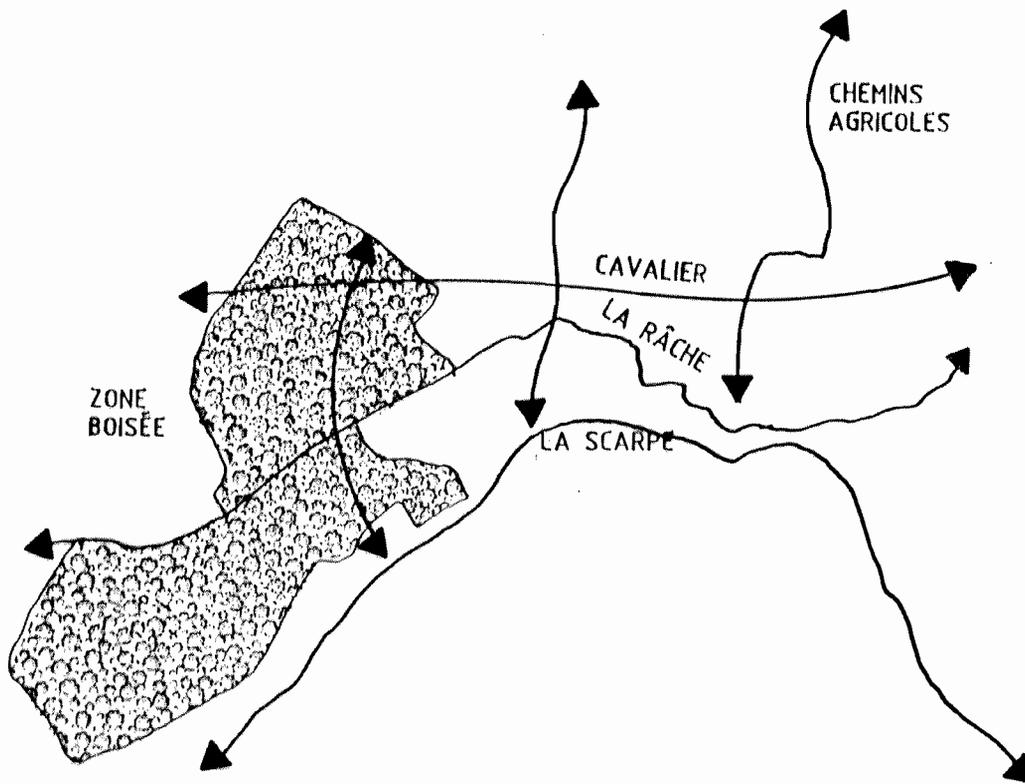
La Râches disparaît sous Râches ! Pour garder un lien avec cette rivière un cheminement pourrait l'accompagner. Pour rendre explicite sa présence un alignement de saules blancs la suit même lorsqu'elle devient busée. Cet alignement prolonge visuellement son parcours. Dans la ville, l'impossibilité de planter un alignement continu nous amène à trouver les saules que ponctuellement comme un pointillé principalement au niveau des articulations (virages, croisements...)



Le cavalier de la voie ferrée.

orienté suivant un axe est /ouest il traverse la ville à travers son centre. Il peut facilement accueillir un chemin qui pourra même se prolonger vers l'ouest jusqu'à la base de loisirs d'Auby et vers l'est dans le parc naturel régional.

Des liaisons Nord/Sud à travers le bois du terril entre la scarpe et la Râches, la Friche de la briqueterie, des chemins agricoles le long du stade, le long de fossés de drainage... retient les trois axes est/ouest entre eux (la scarpe, la Râches et la Friche du cavalier).



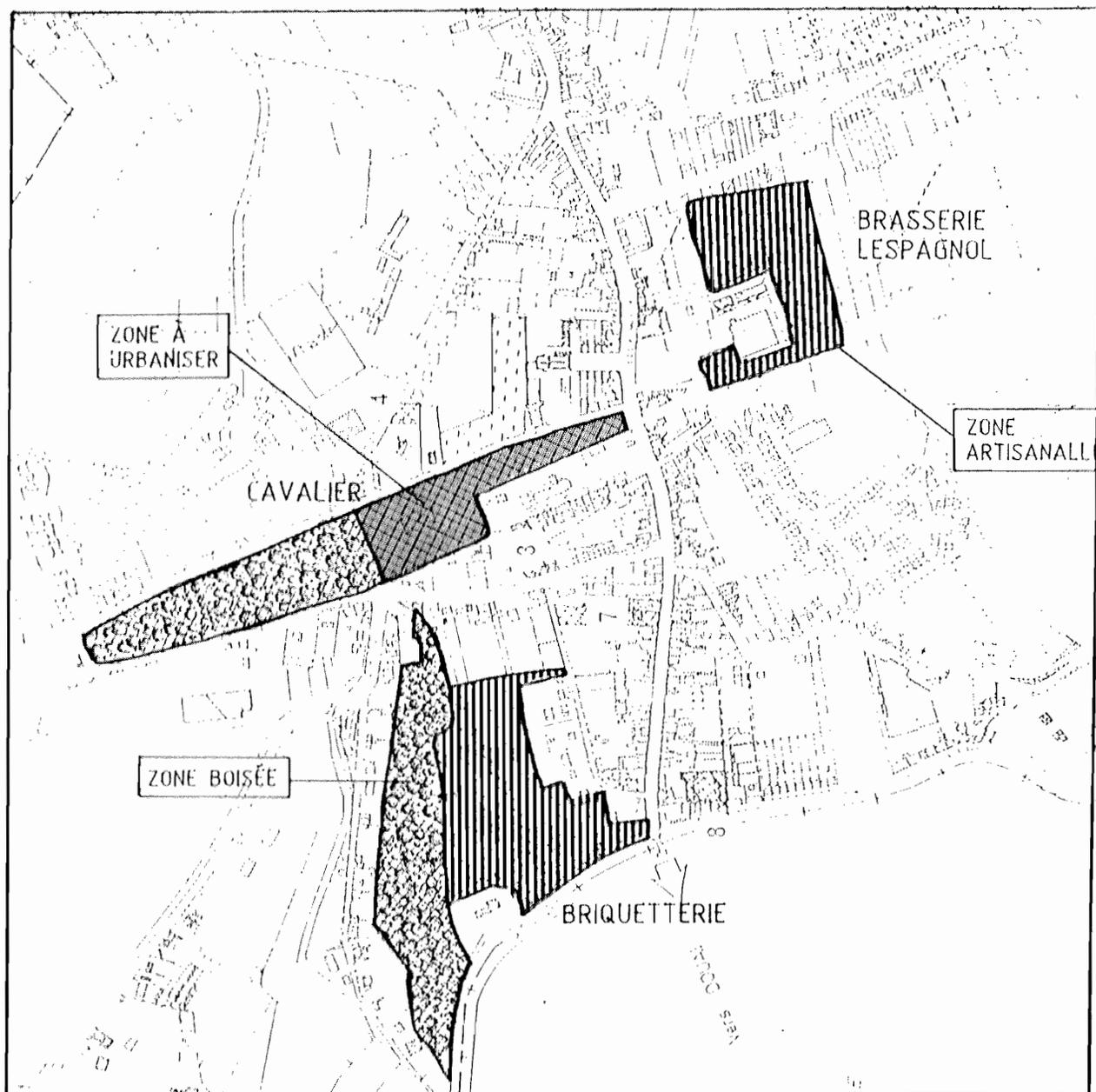
LES FRICHES INDUSTRIELLES.

Trois grandes friches occupent de vastes surfaces au coeur même de la communes :

- le cavalier de la voie de chemin de fer,
- le site de la briqueterie,
- la brasserie LESPAGNOL.

Ces espaces actuellement dégradés et encombrés par des bâtiments vétustes, des gravats divers... constituent en fait de formidables potentialités pour la ville grâce à leur situation optimale pour le développement urbain (friche du cavalier), économique (friches LESPAGNOL et briqueterie) et comme coulée verte (friches du cavalier et briqueterie).

Dans un premier temps, en absence de projet précis, des opérations de préverdissement peuvent redonner un caractère attrayant à toutes ces friches et par conséquence à toute la commune.



ACTIONS DANS LE CENTRE VILLE

OBJECTIF GENERAUX.

La commune de Râches est perçue par le visiteur comme une bande de maisons situées le long d'une route. La perception des différents éléments urbains (Mairie, Eglise, Place, etc...) n'étant pas évidente de prime abord, le but de l'aménagement futur est de créer les perspectives donnant sur certains "éléments phares" d'ouvrir l'espace afin de rendre plus évidente la lecture urbaine de Râches.

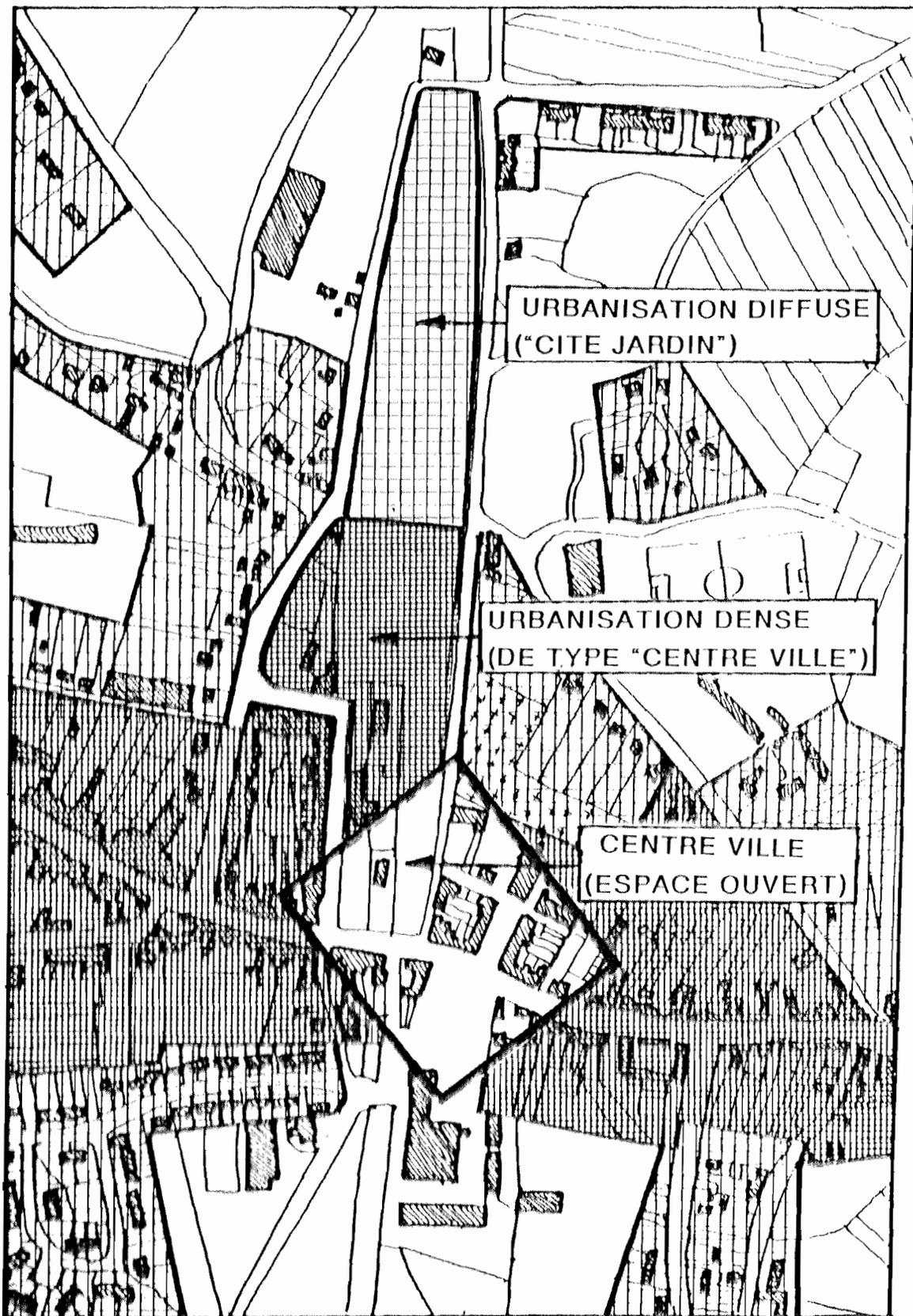
.De part sa localisation, la friche SNCF est une opportunité formidable pour la commune car elle permet de réfléchir à la restructuration de tout le Centre Ville.

.De part son orientation perpendiculaire à l'axe principal (le CD 917) elle offre une possibilité de regrouper le village et de casser l'image de village-rue.

.De plus l'intervention à deux niveaux de l'équipe d'architectes ATRIUM sur le bâti (pour le compte de la SHON) et avec l'équipe de paysagistes de Monsieur TESSON sur tout les espaces publics, abouti à un projet cohérent conciliant les intérêts des différents partenaires.

CREER UN CENTRE PERCEPTIBLE.

- Ouvrir l'espace pour dégager une place autour de laquelle s'organise les divers services et équipement.
- Cerner cette place d'un habitat dense de type "Centre Ville" (Maisons mitoyennes, semi-collectifs...) en continuité au tissus urbains anciens.
- Vers la périphérie l'habitat plus diffus (résidentiel) présente une image de "cité-jardin" et annonce la ceinture verte toute proche.
- L'extrémité ouest de la friche peut aussi rester à vocation d'espace vert sous la forme d'un jardin public qui fait actuellement défaut.



URBANISATION DIFFUSE
("CITE JARDIN")

URBANISATION DENSE
(DE TYPE "CENTRE VILLE")

CENTRE VILLE
(ESPACE OUVERT)

RELIER ET METTRE EN VALEUR LES EQUIPEMENTS.

Ouvrir l'espace :

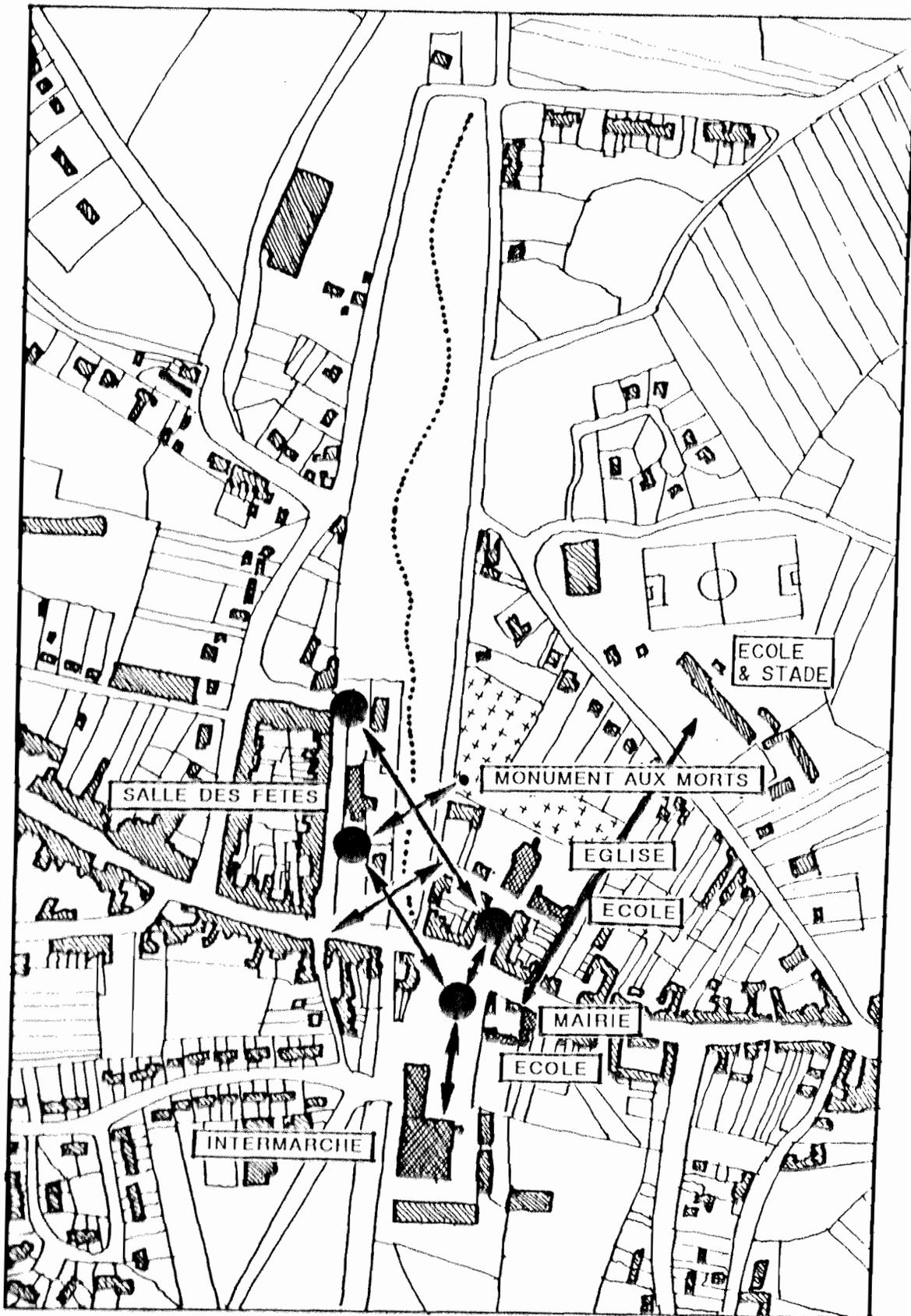
- Ouvrir la Mairie sur la place (nouvelle entrée avec parvis).
- Ouvrir la salle des fêtes sur la place avec aussi une nouvelle entrée et un parvis.
- Ouvrir la placette aux quatre gros platanes.

Favoriser des liaisons :

- Souligner la liaison Ecoles-Mairie (marquage des entrées).
- Ouvrir une liaison devant l'église.
- Ménager une circulation piétonne sur toute la friche à travers le bâti puis à travers la zone verdoyante.

Créer des points d'appels et des espaces conviviaux :

Fontaine, Espace scénique... sont autant d'éléments qui structurent l'espace et incitent à la rencontre, à la détente, aux animations les plus variées.

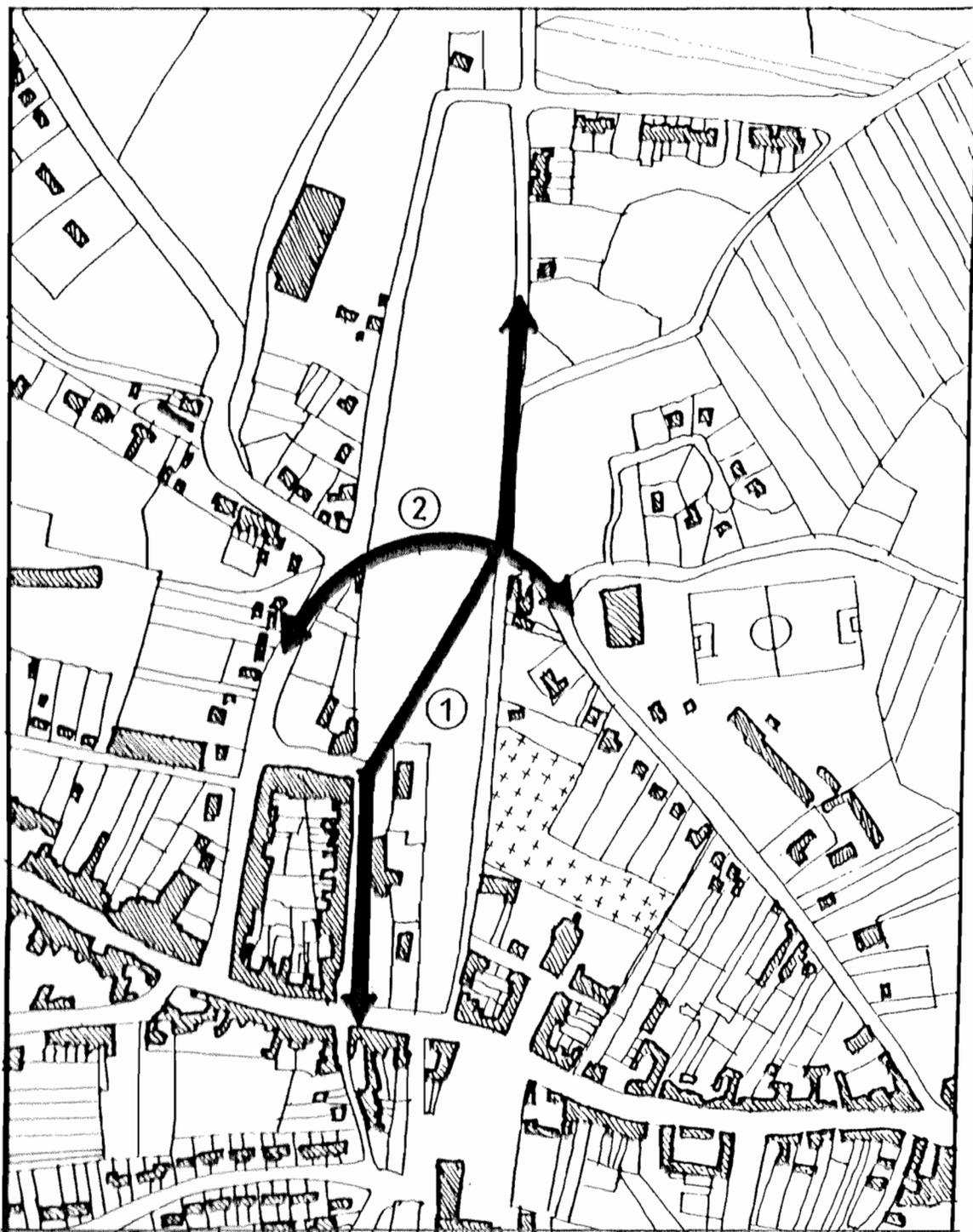


- ↗ RELATIONS ENTRE LES DIFFERENTS POINTS FORTS
- ESPACES DE COMMUNICATION (PLACES, PARVIS...)
- ⋯ LIAISON PIETONNE

STRUCTURER L'ESPACE.

(1) Il faut matérialiser un axe est-ouest fort, structurant et direct. Celui-ci évite la future place plutôt piétonne en suivant la rue de la gare. Les rues donnant sur cet axe sont identifiées comme secondaire par leur gabarit, leur revêtement de sol et l'accompagnement végétale. A terme la rue principale pourrait se brancher sur la voie de contournement du CD 917 si il passe côté ouest et devenir une pénétrante.

(2) Une liaison Nord/Sud en continuité des rues existantes permet de réaliser un bouclage pour relier les différents quartiers entre-eux et mieux desservir les écoles.



DESCRIPTION DU PROJET.

(1) - La place de la Mairie :

Le but est ici d'aérer l'espace en créant une place possédant son propre parking montrer de manière plus évidente le bâtiment "MAIRIE" (une entrée, un perron, une enseigne, arrêt de bus etc...).

La création de la place permettra également de mettre en valeur le parvis de l'église, ainsi que l'ouverture vers les commerces.

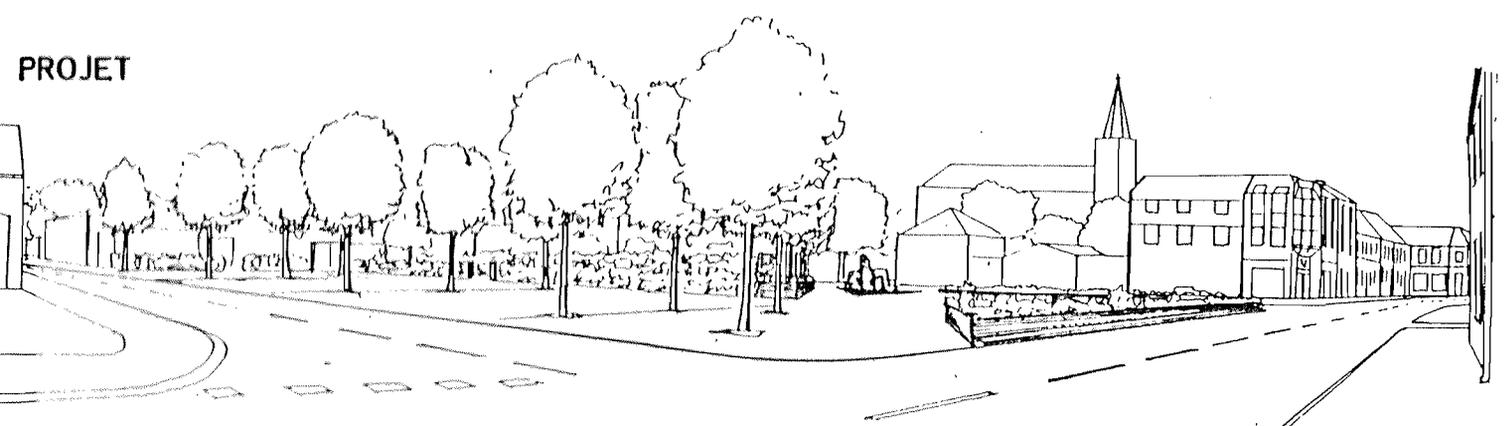
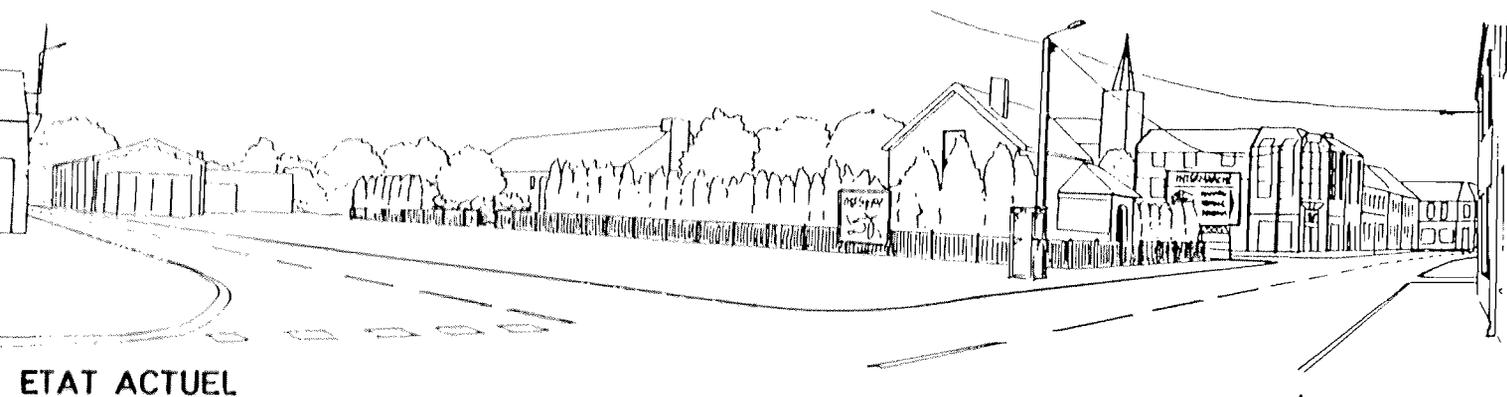
D'autre part, le traitement de sol sera en rapport avec le traitement de la future place du village.

(2) - La place :

En relation directe avec la place de la Mairie, elle sera le support des activités de la commune. Elle se décompose en fait en deux espaces en relation directe :

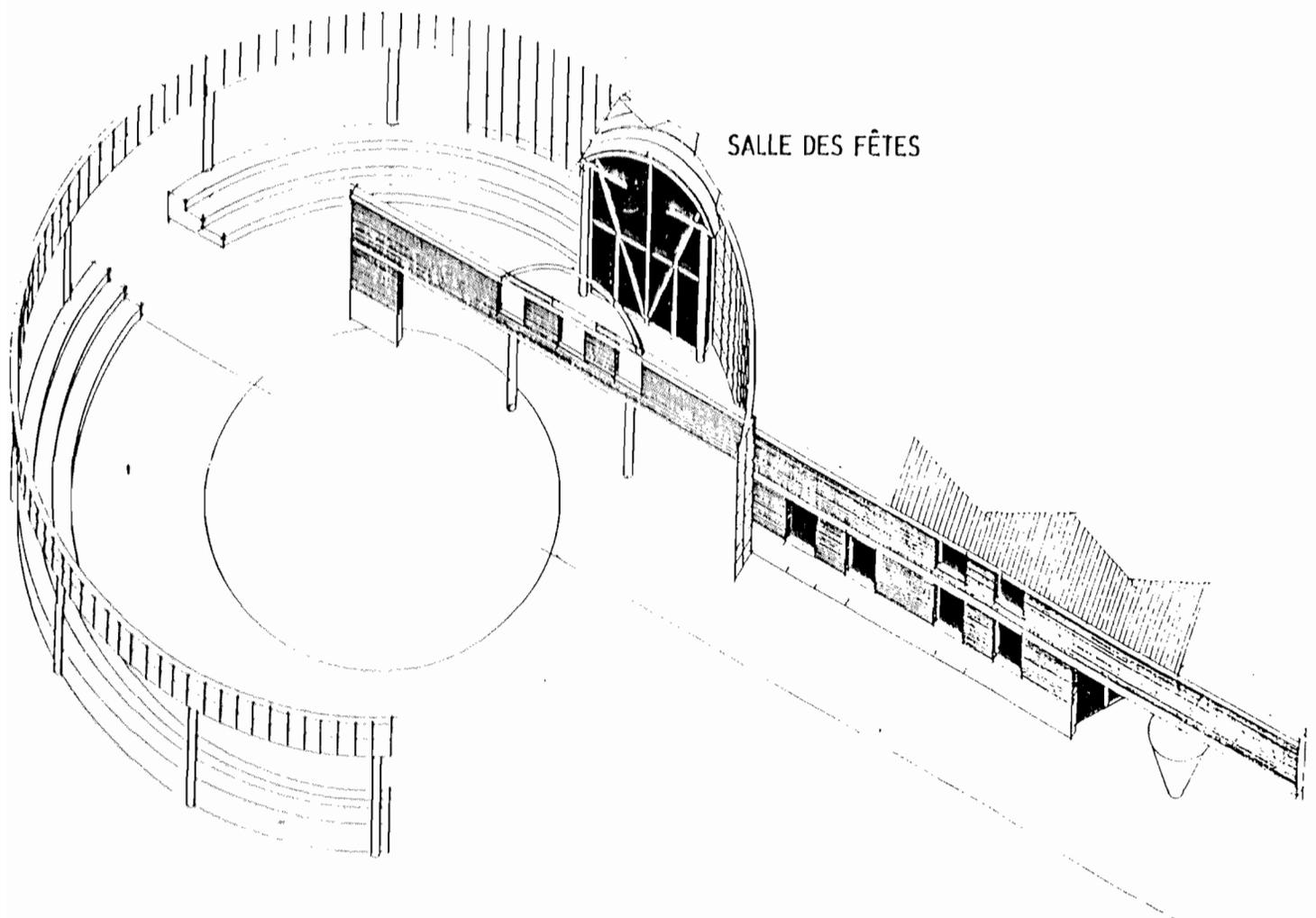
.Côté rue principale, la vocation piétonne du lieu permet de créer un point de rencontre et de détente au coeur même du Centre Ville. Des jardinières basses isolent des voitures et agrémentent la place. Une fontaine avec des jeux de niveau et des jets d'eau forment l'élément remarquable et animent l'ensemble.

.Côté maison du fleuriste un alignement d'arbres combiné avec le mur séparatif et une jardinière ferment la place et orientent le regard vers l'église et la deuxième place.



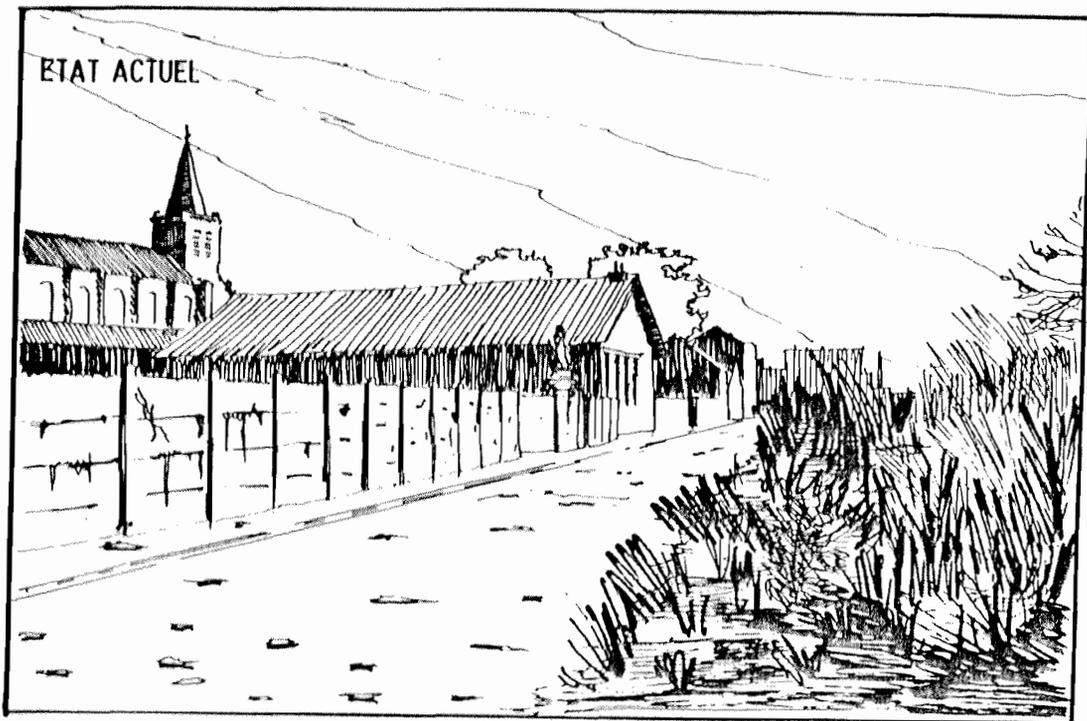
.Le parvis de la salle des fêtes est conçu comme pouvant servir d'espace scénique.
Support d'activités ou de spectacles extérieurs.

Il est cerné par quelques gradins et un portique qui ferment la place. Quant à l'entrée de la salle des fêtes elle sera reportée sur la place dont elle marquera l'angle. La place proprement dite sera traitée comme un vaste parking (proche des commerces et des équipements) pouvant être utilisé pour recevoir diverses activités : marché, cirques, foires...



Les directions donnant sur des vues intéressantes seront soulignées par le traitement du sol.

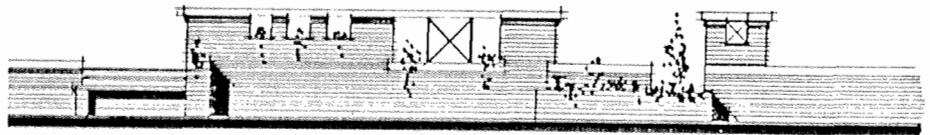
Les abords seront traités par le mur fédérateur : ce mur sera répété à différents endroits de manière à créer différentes ambiances de perception tout en préservant l'unité de l'aménagement. D'autre part, le mur sera le support d'équipements propres à l'utilisateur : luminaires, plantations, poubelles etc...





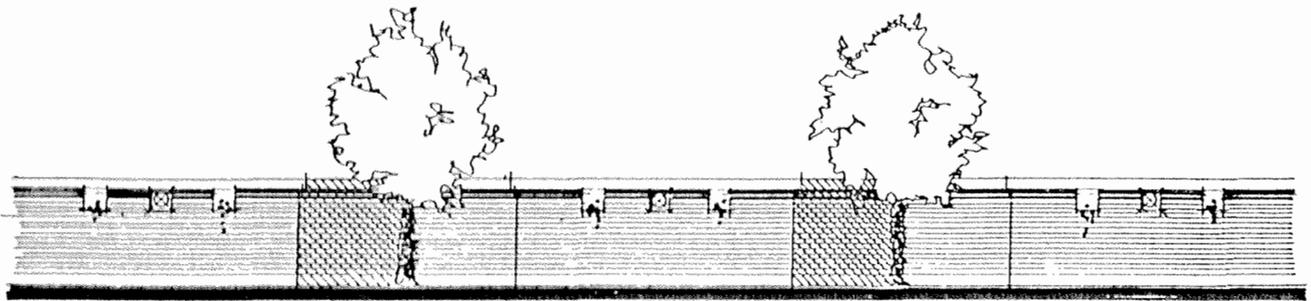
LES LUMINAIRES

LES POUBELLES

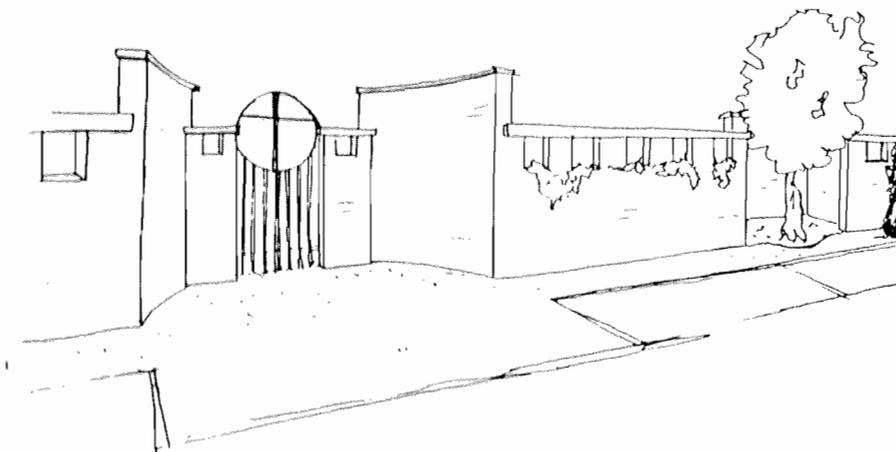


LES BANCS

LES JARDINIÈRES



LE MUR DU CIMETIERE



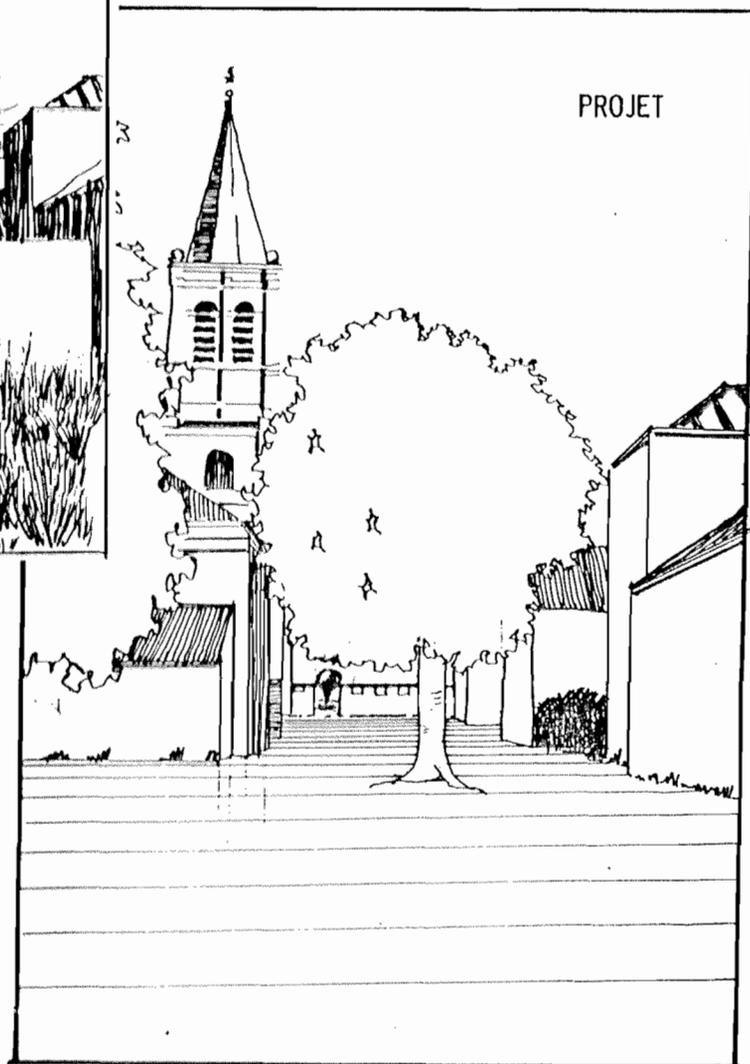
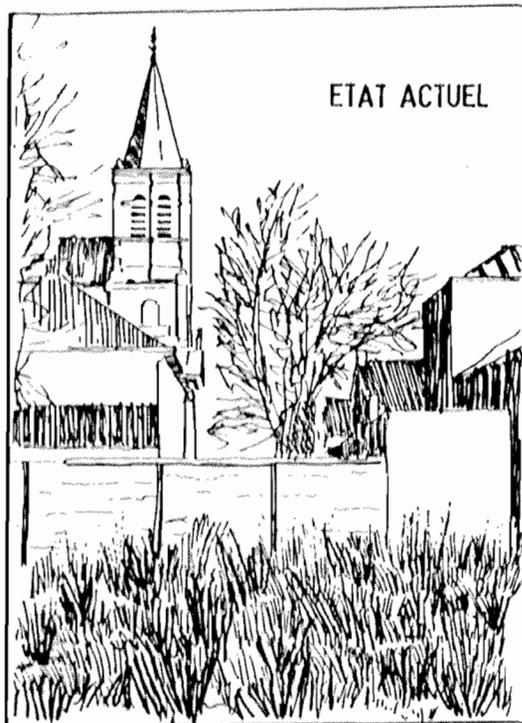
(3) - Les liaisons piétonnes :

Existantes ou à créer, elles permettront une desserte et une traversée de Râches plus tranquille et permettront de redonner une identité rurale à la commune.

Le chemin reliant la Mairie à l'Eglise est élargi (opportunités de terrains voisins en vente pour acheter quelques mètres...) pour être plus agréable.

Des placettes avec des bancs ponctuent la promenade et soulignent les croisements et les entrées du chemin sur les routes principales (revêtement de sol spécifiques, jardinières...)

Le long de l'église, des ouvertures sont réalisées vers la place de la salle des fêtes et vers la liaison Eglise/Mairie.



(4) - Les placettes :

Une multitude de placettes sont ménagées dans l'ensemble bâti.

Celles situées face au café, à la salle de réception et à l'angle de la rue de la gare et du CD 917, servent principalement au stationnement. Celui-ci est disposé pour mettre en valeur les principales entrées des bâtiments. Des arbres tiges apportent un caractère plus confidentiel au lieu.

La placette située au croisement de la rue principale (prolongement de la rue de la gare) et de la rue secondaire qui borde le cimetière permet de mieux hiérarchiser les voies en refermant visuellement les axes secondaires. Des arbres remarquables marquent l'espace et accompagnent la liaison piétonne.

(5) - Les écoles :

Regroupées au niveau du stade et de la salle de sport, les écoles seront marquées par une entrée principale largement dégagée située dans l'axe de la liaison vers la Mairie, matérialisées sur la route par un passage piéton.

Les parkings sont redessinés parallèles à la rue pour retrouver un trottoir le long des écoles et éviter le stationnement à épis dangereux le long d'une rue dont l'importance sera accrue après création de la voie de bouclage.

Un parking cerné d'arbres sera réalisé en contrepartie à côté de la salle de sport.

La route menant au nouveau lotissement sera recalibrée (carrefour en entonnoir !) pour mieux hiérarchiser les voies. L'ensemble des délaissés serviront de support aux chemins piétons et seront largement plantés.

Dans le stade, le plateau d'évolution est refait et un parcours sportif avec des appareils adaptés est réalisé. Il traverse les nombreuses plantations qui encadrent le stade et lui donnent une image de parc.

CONCLUSION.

Si la restructuration du Centre Ville, le réaménagement du CD 917 apportent un changement fondamental à la lecture de la commune de Râches, il n'en existe pas moins vrai que certaines zones restent encore à travailler à plus long terme : c'est le cas notamment des espaces bordants la Scarpe qui reste un problème complexe à aborder en raison du statut des voies navigable et l'ensemble des liaisons piétonnes qui desservent ou pourraient desservir la commune.

CONSEIL GENERAL DU NORD

CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE RACHES

ETUDE CADRE DE VIE



NOTICE EXPLICATIVE
(COMPLEMENT)

Henri TESSON
Paysagiste Conseil
32, Boulevard de la République
59500 DOUAI

A. TRIUM
Architectes
167, rue des Ferronniers
59500 DOUAI

SEPTEMBRE 1991

REMARQUE

Suite à la réunion de présentation finale, l'ensemble du Conseil Municipal, des partenaires (Conseil Général, DDE, PTT, EDF...) et des Organismes de Conseil (CAUE, Animatrice de Pays...) l'étude a été approuvée dans son ensemble.

Toutefois un certain nombre de points méritant d'être davantage développés ont été mis en avant. Ce document complémentaire a pour but d'approfondir l'étude sur ces points précis afin d'aboutir à un document le plus complet possible.

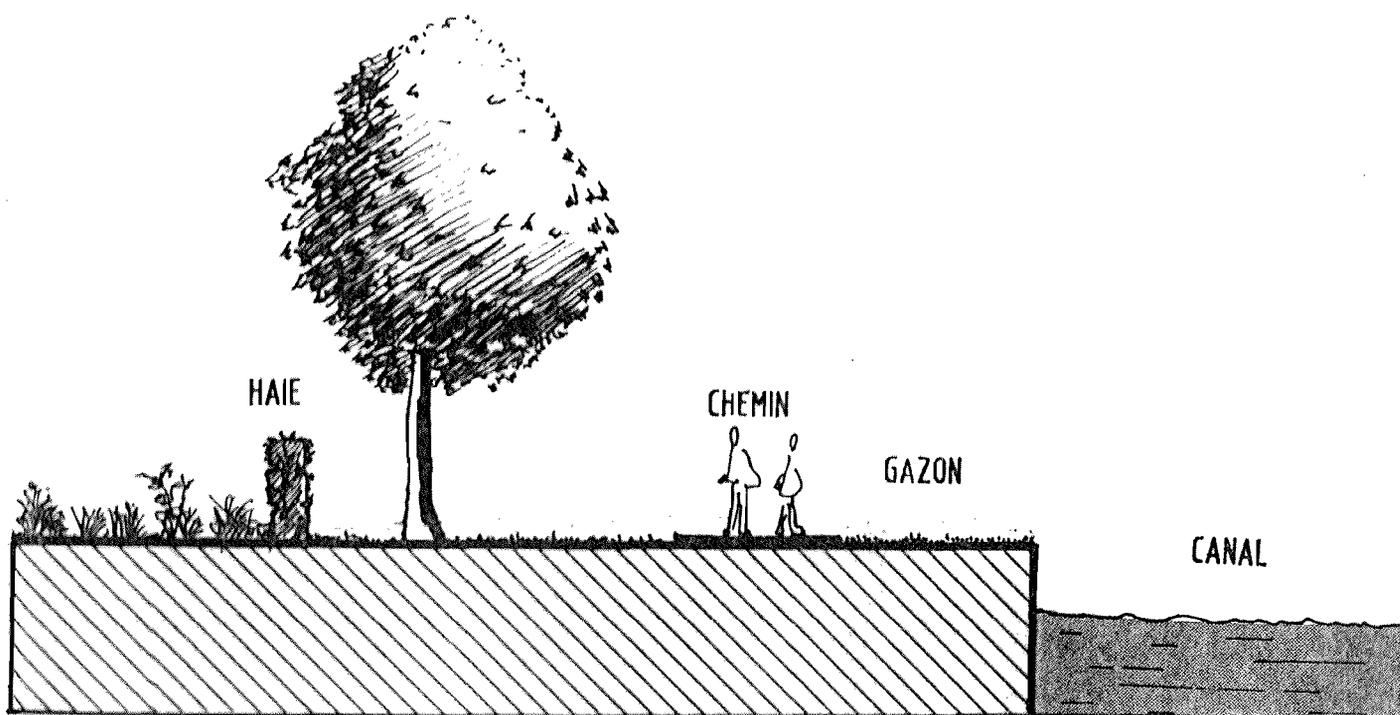
Sont repris :

- les abords du Canal de la Scarpe,
- le parc public,
- aménagement des trottoirs.

LES ABORDS DU CANAL

SECTION COURANTE

Le long du Canal de la Scarpe, le chemin de halage permet de se promener librement. Malheureusement l'espace semble trop nu et trop ouvert sur les friches voisines. De plus loin, le Canal n'est pas visible dans ce paysage uniformément plat. D'où l'intérêt d'un alignement d'arbres de haute venue qui renforcerait l'impact du cours d'eau et qui accompagnerait la promenade. A terme, les branches retombantes formeront une voûte sous laquelle il sera agréable de se promener. Si nécessaire une haie homogène peut mieux différencier l'espace public des parcelles privées et mieux cadrer le regard vers le Canal.



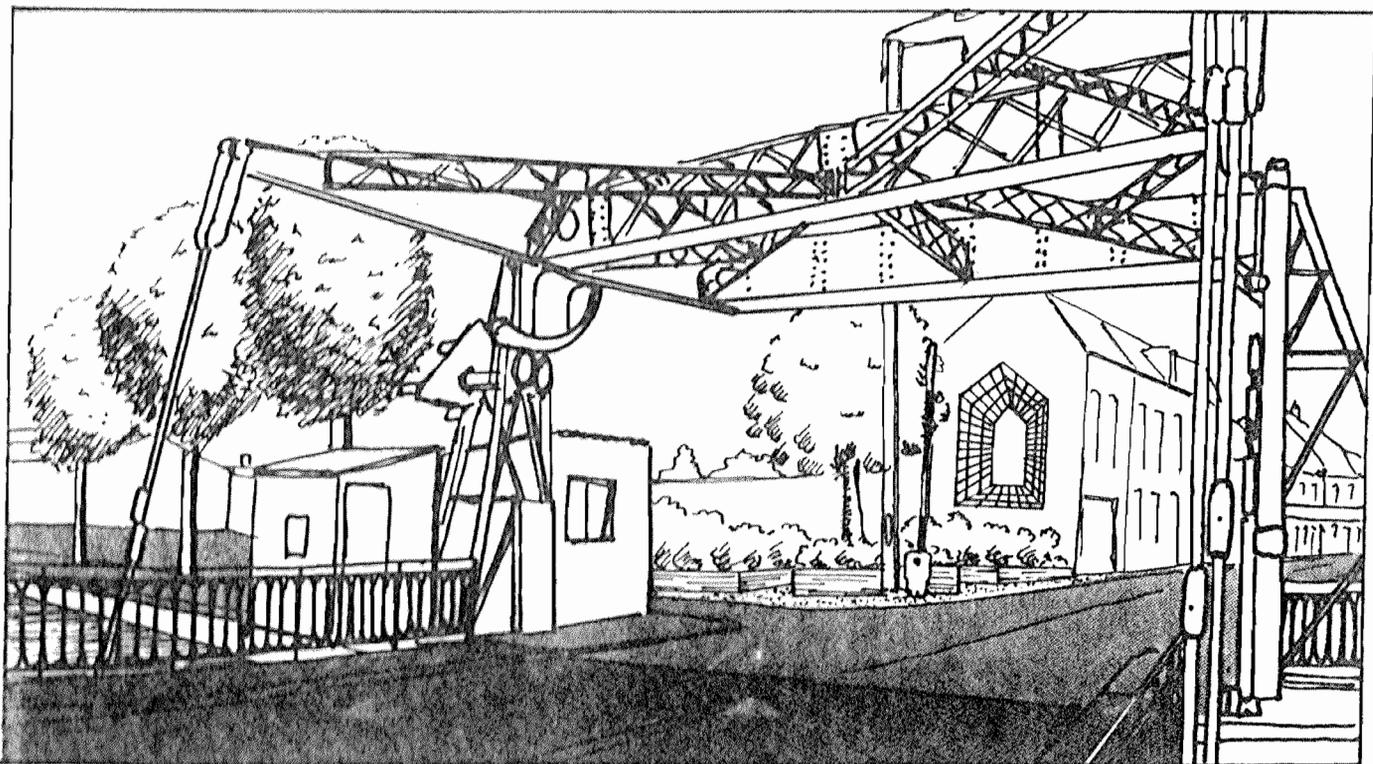
ENTREE DU VILLAGE

Au niveau du CD 917, les aménagements doivent être plus élaborés. Ils participent à la lecture de l'espace (porte de la ville) et constituent un point de rencontre et de repos (pour les promeneurs le long du Canal ou ceux qui suivent le CD 917).

Actuellement le pont levis a un tel impact qu'il suffit à lui seul pour marquer l'entrée de la commune. C'est un des éléments principaux de l'histoire commune et qui la symbolise le mieux.

La démolition d'une maison est une opportunité intéressante en ouvrant l'espace. Les aménagements resteront relativement simples pour ne pas interférer l'impact du pont : une petite placette marquée par un très bel arbre (planté déjà fort) cernée par des plantations décoratives suffit. un habillage par un treillage métallique de la même couleur que le pont permet d'animer le pignon aveugle et quelques murets en briques préservent la tranquillité du lieu.

Un petit parking soulage le CD 917 d'une partie du stationnement.



LE PARC PUBLIC

Un projet de préverdissement prévoit une remise à zéro du site : nettoyage et engazonnement du terrain avec préservation des végétaux arborés intéressants et création d'un chemin le long d'une ancienne voie ferrée.

Pour donner vie à ce lieu, plusieurs aménagements complémentaires sont nécessaires avec un gradient entre la frange avec la ville plus élaborée et des réalisations de plus en plus sommaires au fur et à mesure que l'on s'en éloigne.

Secteur côté ville

Il s'agit d'un véritable petit jardin public avec une placette, quelques bancs, des jeux de boules, des jeux pour les petits et des plantations complémentaires d'arbres et d'arbustes plus décoratifs. Une esplanade en stabilisée permet l'accueil de petites activités. Un kiosque structure l'espace et peut servir à la fanfare.

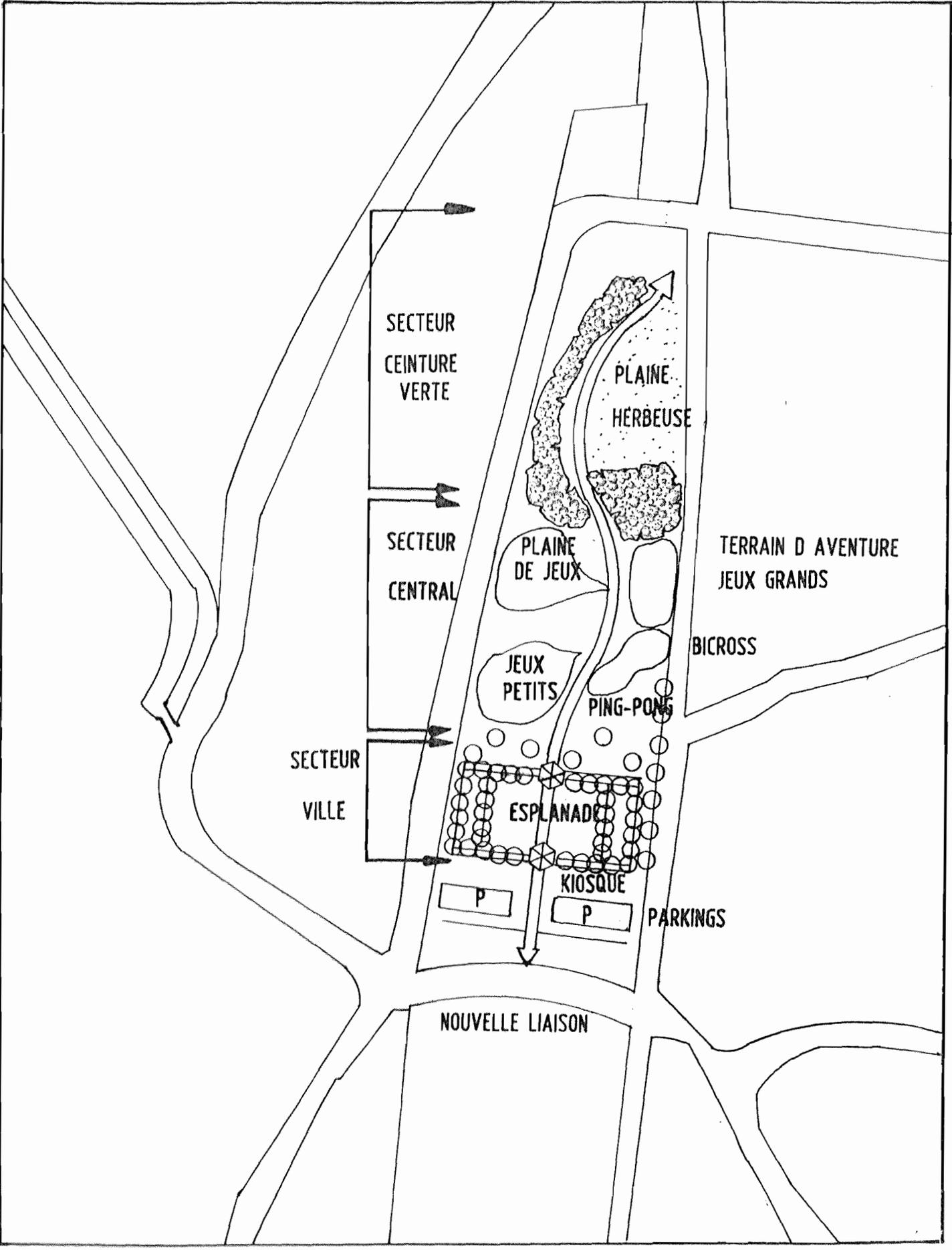
Secteur central

C'est un espace de jeux plus rustique et plus adapté aux enfants assez grands. Pour favoriser le respect du lieu par l'appropriation, qu'en feraient les enfants, il serait souhaitable de les faire intervenir pour la réalisation du terrain de bicross, de terrains d'aventure, de plaine de jeux ou l'installation d'équipements (table de ping-pong...).

Secteur côté ceinture verte

L'espace est laissé tel quel, le plus sobrement possible. Une vaste aire engazonnée permet d'accueillir de grandes festivités notamment des fêtes hippiques.

Le long des routes, on retrouve des alignements d'arbres qui structurent l'espace.

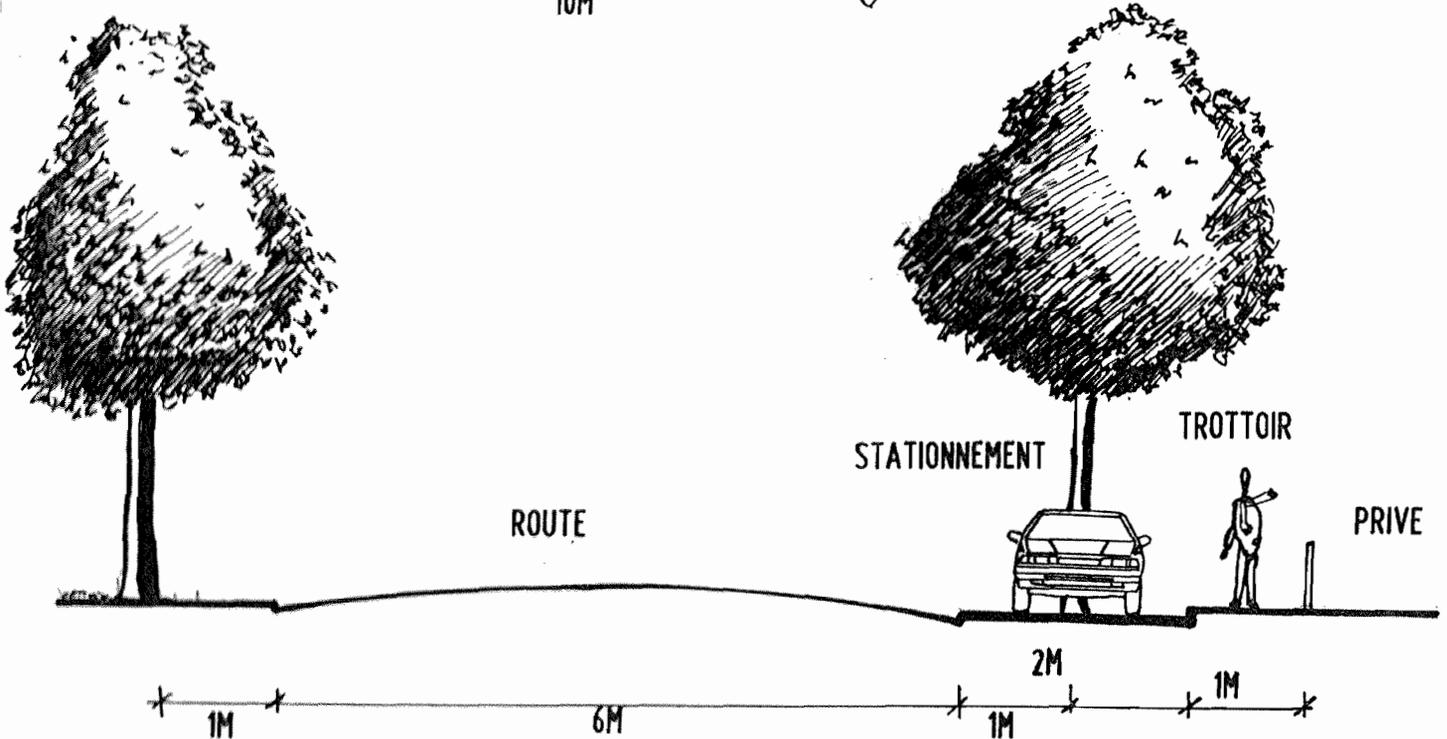
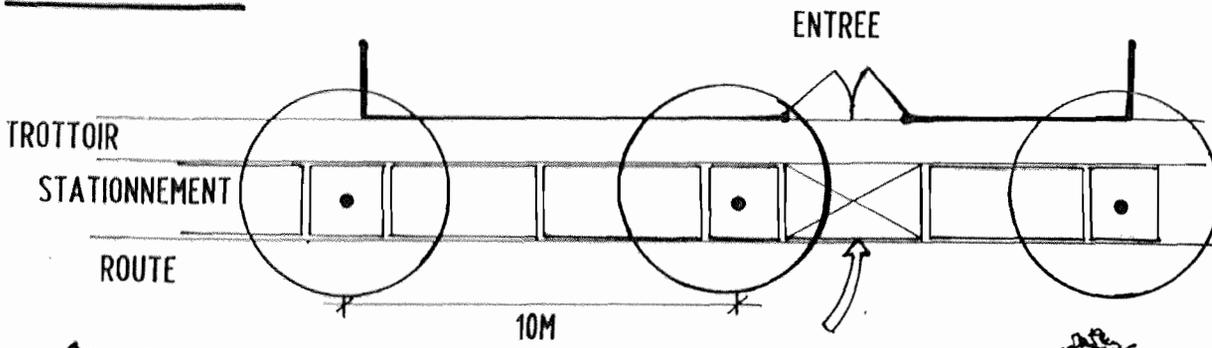


AMENAGEMENT DES TROTTOIRS

LE LONG DU PARC PUBLICS

Face au futur parc public, les parcelles sont déjà viabilisées. Une emprise de 3 m est libre entre la route et les limites privatives. Il est souhaitable d'utiliser au mieux cette largeur pour pouvoir combiner le stationnement automobile avec la circulation piétonne et intégrer un alignement d'arbres en symétrie avec celui côté parc.

PLAN DE PRINCIPE



COUPE DE PRINCIPE

RUES URBAINES

De nombreuses rues ne présentent pas d'emprise suffisante pour bénéficier d'aménagement similaire à ceux le long du parc public. L'amélioration du confort des usagers portera principalement sur le revêtement de sol plus agréable : l'enrobé remplacera le schiste.

Toutefois, selon les opportunités, il est possible d'aménager les carrefours.

- Si la largeur est suffisante, sous la forme de jardinière maçonnée intégrant une signalétique (nom de rue ou de résidence...).
- Si les réseaux souterrains sont trop nombreux, les jardinières peuvent-être amovibles.
- Si la place est insuffisante, il reste possible d'intervenir en limite de propriété par le traitement des clôtures. Par exemple un muret briques (comme les jardinières) avec le nom de la rue...

Un revêtement de sol plus élaboré (pavage), un éclairage plus adapté au piéton renforcent l'impact des carrefours et des articulations et indiquent le caractère plus confidentiel de ces rues.

